



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

58^e congrès
29 octobre -
2 novembre 2014

Programme d'inscription

Florence

CIMA

Madrid (España)

Corte Civil y Mercantil de Arbitraje

Asociación administradora de arbitrajes de derecho y equidad, totalmente independiente, cuyas listas de Árbitros nacionales e internacionales están formadas por Abogados de indudable categoría profesional y cuya Secretaría vela por la correcta tramitación de los expedientes de arbitraje.

Civil and Mercantile Court of Arbitration

A fully independent association that manages arbitrations of law or equity, whose members, national and international Arbitrators, are Lawyers of unquestionable professional excellence, and whose Secretary ensures the correct processing of arbitration files.

Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage

Association d'administration des arbitrages de droit et d'équité, totalement indépendante, dont les listes des Arbitres nationaux et internationaux sont composées des Avocats possédant une catégorie professionnelle indubitable et dont le Secrétariat veille au bon traitement des dossiers d'arbitrage.

Congreso 25 Aniversario de CIMA

Madrid, 5, 6 y 7 de octubre del 2014



Florence

29 octobre -
2 novembre

Union Internationale des Avocats
25 rue du Jour
75001 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66
Fax : +33 1 44 88 55 77
E-mail : uiacentre@uianet.org
Web : www.uianet.org

FORMATION CONTINUE

L'UIA a effectué des démarches d'homologation auprès d'organismes de certains pays dans le cadre de la formation continue (veuillez vous reporter à la page 9 pour plus d'informations).

Table des matières

1 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

› Présentation de l'UIA	6
› Informations pays	8
› Informations congrès	9
› Informations inscription	10
› Calendrier du congrès	7
› Partenaires du congrès	11, 12, 13, 14

2 / PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et le thème principal se dérouleront au Palazzo dei Congressi.

2.1 Thème principal

Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design 16

2.2 Séances de travail conjointes des commissions et groupes de travail

Droit de l'Environnement et du Développement Durable / Droit du Travail / Droit des Transports / Droit Pénal	18
Droit Bancaire / Services Financiers.....	18
Droit de la Mode / Droit de l'Art / Propriété Intellectuelle	20, 24
Droit Médical / Droit des Assurances.....	22
Défense de la Défense / Droits de l'Homme	26
Fusions et acquisitions / Droits des Sociétés	28
Droit des Contrats / Droit de la Concurrence.....	28
Droit de la Responsabilité / Droit des Biotechnologies	28
Informatique et Télécommunications / Vie privée et Droits de l'Homme Numérique / Propriété Intellectuelle /Droit de l'Union Européenne	26
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal	30

2.3 Séances de travail des commissions et groupes de travail

Arbitrage International	22
Droit Administratif.....	30
Droit de l'Art.....	20, 24
Droit des Assurances.....	22
Avenir de l'Avocat	20
Droit Bancaire	18
Droit des Biotechnologies	28
Droit de la Concurrence	26
Droit et Pratique du Contentieux	24
Droit des Contrats	28
Défense de la Défense	26
Défense Pénale Internationale	28
Droit de l'Environnement et Développement Durable	18

Droit de la Faillite	22
Droit de la Famille	24
Droit Fiscal	20
Fusions et Acquisitions	28
Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique	26
Droits de l'Homme	18
Droit de l'Immigration et Nationalité	30
Droit Immobilier	22
Informatique et Télécommunications	26
Droit International Privé	18
Investissements Étrangers	18
Médiation et Prévention des Conflits	26
Droit Médical	22
Droit de la Mode	20, 24
Monde des Affaires et Droits de l'Homme	18
Négociation Internationale dans la Pratique des Avocats	30
Droit de la Presse et des Médias	30
Organisation des Cabinets d'Avocats	30
Organisation Internationale du Patrimoine	28
Droit Pénal	18, 26
Propriété Intellectuelle	20, 24, 26
Droit de la Responsabilité	28
Retraites et Prévoyance	30
Services Financiers	18
Droit des Sociétés	28
Droit des Sports	20
Droit des Transports	18
Droit du Travail	18
Droit de l'Union Européenne	26
Vente Internationale de Marchandises	20

2.4 Autres réunions

Sénat International des Barreaux	17
Forum des Firmes	26
Session spéciale Jeunes avocats	26
Réunions annexes	7
UIA - ABA.....	22

3 / PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE

3.1 Activités sociales du congrès

Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue › 29 octobre 2014 - Teatro della Pergola.....	32
Soirée informelle › 30 octobre 2014 - Stazione Leopolda.....	32
Cérémonie de clôture › 1er novembre 2014 - Palazzo dei Congressi.....	32
Soirée de gala › 1er novembre 2014 - Palazzo Vecchio.....	32
Excursion générale › 2 novembre 2014 - Sienne	33
Activités sportives et loisirs	33

3.2 Activités pour les accompagnants 34, 35

3.3 Programmes pré et post-congrès 36, 37

3.4 Hébergement 38, 39, 40

3.5 Plan de Florence 42

4 / PAIEMENT, ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

› Modes de paiement	40
› Conditions d'annulation	41
› Conditions générales	42



Chers confrères et amis,

Après nos aventures à Macao, l'UIA revient en Europe en 2014 pour un congrès magique à Florence.

S'il est une ville européenne que tout le monde aime visiter, c'est Florence. Chaque recoin de la ville révèle des chefs-d'œuvre artistiques, des merveilles architecturales et de l'histoire vivante, sans parler du légendaire art de vivre florentin. Nous profiterons pleinement de ce cadre splendide pour nos activités scientifiques aussi bien que sociales.

Notre thème principal « Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design » a été inspiré par cette destination. Des experts - avocats et professionnels des affaires - de ces trois univers étroitement liés se réuniront pour discuter des nombreuses questions juridiques que soulèvent ces domaines qui ont rendu l'Italie, et Florence en particulier, célèbres partout dans le monde. Nous aurons fait de notre mieux pour programmer ce thème principal de sorte que tous les participants au congrès puissent assister aussi bien à ce thème passionnant qu'aux sessions régulières de nos commissions.

Une fois nos journées de travail achevées, nous pourrons profiter de la beauté à couper le souffle de la ville au bord de l'Arno sous ses couleurs d'automne. Les programmes sociaux pour les congressistes et leurs accompagnants se dérouleront dans des lieux historiques d'une grande splendeur, et les excursions vous mèneront dans la campagne Toscane. Ce congrès est fait pour toute la famille : il y aura des surprises pour émerveiller chacun, quelle que soit son âge ou sa nationalité.

Et comme toujours, il y aura l'ambiance particulière de l'UIA - un lieu convivial pour retrouver de vieux amis et faire de nouvelles connaissances, échanger des idées et se concentrer sur les problèmes majeurs de notre profession. L'UIA vous accueille tous, aussi bien avocats exerçant seuls que membres de grands cabinets, quelle que soit votre langue maternelle, votre nationalité ou votre tradition juridique. Le congrès de Florence sera le festival multilingue et multiculturel du droit : un lieu de célébration de notre profession où nous apprendrons tous les uns des autres.

Je me réjouis de vous accueillir à Florence en octobre, pour un congrès mémorable.

Stephen L. Dreyfuss
Président de l'UIA

Messages des Présidents



Chers confrères, chers amis,

Après Milan en 1958, Turin en 2001, ce congrès signe le retour de l'UIA en Italie, cette fois à Florence, ville d'art et de culture par excellence, mais pas seulement...

Idéalement située au cœur de l'Italie, Florence est accessible aisément, quelle que soit votre provenance. Et si vous décidez de joindre

l'utile à l'agréable et d'entreprendre le « Voyage en Italie » si cher à tous les auteurs romantiques du XIX^e siècle, sachez que Rome n'est plus qu'à une heure de train, Bologne à 30 minutes. Turin, Milan ou Venise se sont également rapprochées.

Les environs de Florence recèlent de lieux uniques comme Chianti, réputé non seulement pour l'excellent vin à déguster dans les caves historiques et aristocratiques, mais aussi pour la campagne toscane souvent mise en beauté par l'école de peinture des Macchiaioli. Sienne, connue pour son Palio, et la mer Tyrrhénienne sont aussi à quelques pas et méritent une halte.

Rappelons aussi que le Grand-duché de Toscane est également célèbre pour avoir été le premier gouvernement du monde à abolir la peine de mort, le 30 novembre 1786.

Florence est un musée à ciel ouvert. La statue du David de Michel-Ange nous accueillera à l'entrée du dîner de gala dans le salon "dei Cinquecento" du Palazzo Vecchio. La Galerie des Offices vous dévoilera ses trésors de la Renaissance. Florence, grâce aux arts et à la culture de Laurent le Magnifique, fut moteur de cette période, non seulement en Italie mais dans toute l'Europe. À l'époque que nous vivons, une plongée dans la Renaissance ne peut qu'être source d'optimisme et d'espoir en un futur de paix et de prospérité pour tous les peuples.

En novembre 1966, Florence a été touchée par des inondations qui ont vu accourir des jeunes du monde entier pour sauver son patrimoine artistique et culturel. J'en faisais partie et j'espère que ce congrès sera l'occasion de retrouver quelques confrères, alors étudiants, qui ont participé à ce geste de solidarité.

Bienvenue en Italie. Bienvenue à Florence.

Bruno Micolano
Président du congrès 2014



Présentation de l'UIA



Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Association ouverte à tous les professionnels du droit, l'UIA est la seule grande organisation internationale d'avocats à :

- › Promouvoir les principes essentiels de la profession d'avocat et du développement de la science juridique dans tous les domaines du droit à l'échelle internationale ;
- › Contribuer à l'enrichissement professionnel de ses membres grâce aux échanges d'information établis par ses Commissions et Groupes de Travail ; et à
- › Intervenir fréquemment dans le monde entier en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés du fait de l'exercice de leur profession.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès.

Pour en savoir plus, connectez-vous au site Internet de l'UIA : www.uianet.org



Comité d'organisation du 58^e congrès

Stephen L. DREYFUSS › Président de l'UIA
Bruno MICOLANO › Président du Congrès
Carlo MASTELLONE › Président du Comité Organisateur
Xavier NORMAND-BODARD › Secrétaire Général
Hervé CHEMOULI › Directeur Financier
Jean-Jacques UETTWILLER › Directeur des Congrès
Bernard GRELON › Directeur des Thèmes Principaux Congrès
Pedro PAIS DE ALMEIDA › Directeur des Commissions
Jerome ROTH › Directeur Adjoint Congrès
Michael BRAUCH › Directeur Adjoint Congrès

Comité local

Claudio COGGIATTI (Rome)
Lucio COLANTUONI (Savone)
Alessandro COLAVOLPE (Rome)
Corrado DE MARTINI (Rome)
Stefano DINDO (Vérone)
Antonio ERBA (Monza)
Marco GAY (Turin)
Alfredo GUARINO (Naples)
Fabio MORETTI (Milan)

Mario NAPOLI (Turin)
Alberto PASINO (Trieste)
Gianluca POJAGHI (Milan)
Nicola PUTIGNANO (Bari)
Mauro Rubino SAMMARTANO (Milan)
Enrica SENINI (Brescia)
Federico TORZO (Milan)
Luca BENCINI (Florence)
Laura CAPACCI (Florence)
Adriana CAPOZZOLI (Florence)

Samantha FANELLI (Florence)
Massimo LASCIALFARI (Florence)
Olga LLORENTE (Florence)
Mariangela MARRANGONI (Florence)
Giacomo PAILLI (Florence)
Michele PANEBARCO (Florence)
Laura RISTORI (Florence)
Roberto RUSSO (Florence)



Calendrier du congrès

MERCREDI 29 OCTOBRE 2014

9h00 - 17h00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ● PALAZZO DEI CONGRESSI
14h00 - 16h00	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UIA ● PALAZZO DEI CONGRESSI
18h00 - 19h30	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU CONGRÈS ● TEATRO DELLA PERGOLA
19h30 - 21h30	COCKTAIL DE BIENVENUE ● TEATRO DELLA PERGOLA

JEUDI 30 OCTOBRE 2014

8h30 - 17h30	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ● PALAZZO DEI CONGRESSI
9h00 - 12h30	THÈME PRINCIPAL : PROTECTION DE LA CRÉATIVITÉ : DROIT DE L'ART, DE LA MODE ET DU DESIGN ● PALAZZO DEI CONGRESSI (10H30 PAUSE CAFÉ)
12h30 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER ● FORTEZZA DA BASSO
14h00 - 17h30	SÉNAT INTERNATIONAL DES BARREAUX SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ● PALAZZO DEI CONGRESSI (15H30 PAUSE CAFÉ)
20h00 - 23h00	SOIRÉE INFORMELLE ● STAZIONE LEOPOLDA

VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

8h30 - 17h30	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ● PALAZZO DEI CONGRESSI
9h00 - 12h30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ● PALAZZO DEI CONGRESSI (10H30 PAUSE CAFÉ)
12h30 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER ● FORTEZZA DA BASSO
14h00 - 17h30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ● PALAZZO DEI CONGRESSI (15H30 PAUSE CAFÉ)
	SOIRÉE LIBRE

SAMEDI 1^{ER} NOVEMBRE 2014

8h30 - 16h00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ● PALAZZO DEI CONGRESSI
9h00 - 12h30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ● PALAZZO DEI CONGRESSI (10H30 PAUSE CAFÉ)
12h30 - 14h00	PAUSE DÉJEUNER ● FORTEZZA DA BASSO
14h00 - 17h30	SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ● PALAZZO DEI CONGRESSI (15H30 PAUSE CAFÉ)
17h45 - 19h15	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ● PALAZZO DEI CONGRESSI
20h30	SOIRÉE DE GALA ● PALAZZO VECCHIO

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2014

9h30 - 16h00	EXCURSION GÉNÉRALE ● SIENNE
--------------	-----------------------------

Réunions annexes :

La plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires seront indiqués dans le programme final).



Informations pays

Capitale toscane et capitale mondiale de l'art, Florence abrite la moitié des œuvres d'art conservées en Italie. Cette ville regorge de trésors culturels et artistiques.

Formalités d'entrée

Pour un séjour de moins de 3 mois, aucun visa n'est obligatoire pour entrer en Italie pour les ressortissants de l'Union européenne et les Suisses. Vous devez néanmoins être obligatoirement en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne ou de Suisse, veuillez consulter le site du Ministère des Affaires étrangères italien pour vérifier si votre pays figure sur la liste des pays exemptés de visa d'entrée en Italie ou si vous devez, le cas échéant, obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats italiens de votre pays de résidence (site disponible uniquement en italien et anglais) :

http://www.esteri.it/MAE/EN/Ministero/Servizi/Stranieri/IngressoSoggiornoInItalia/Visto_ingresso

Transport

Plusieurs compagnies aériennes desservent l'aéroport de Florence Amerigo Vespucci en vol direct : Air Berlin, Air Dolomiti, Air France, Alitalia, Autrian, British Airways, Brussels Airlines, City Jet, Darwin Airline, Hop, KLM, Lufthansa, Meridiana Fly, Fly Niki, Swiss Air, Volotea et Vueling.

Si vous arrivez via l'aéroport de Rome, vous pouvez vous rendre à Florence par le TGV avec la compagnie Trenitalia ou par avion avec la compagnie Alitalia.

Vous avez également la possibilité d'arriver via les aéroports de Pise et Bologne et pourrez prendre un bus direct jusqu'à la gare Santa Maria Novella de Florence avec la compagnie Terravision.

Vous pouvez contacter notre agence DESTINATION PLUS pour organiser votre transport aérien pour les groupes de plus de 10 personnes :

DESTINATION PLUS

58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr

Hébergement

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.destinationplus-uia.com
En dehors de la sélection proposée par DESTINATION PLUS, vous avez la possibilité de réserver votre hébergement dans d'autres hôtels, en consultant le site Internet : www.florencecongressbooking.com (Code : 14G011)

Se déplacer

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport et la gare. Vous pourrez néanmoins obtenir des informations à la borne d'accueil UIA à l'aéroport Amerigo Vespucci et à la gare Santa Maria Novella.

L'aéroport de Florence est situé à 8 kilomètres au nord du centre-ville. Il faut compter environ 20 min de transfert en taxi jusqu'au centre en fonction du trafic. Le montant de la course est d'environ 20 C.

La gare de Florence se situe au cœur de la ville, près du Palazzo dei Congressi et de la Place Santa Maria Novella où sont situés la plupart des hôtels du congrès. Des trains desservent quotidiennement des destinations régionales, nationales et européennes.

Il n'existe aucune ligne de métro ou de tramway, mais il est tout à fait possible de circuler uniquement à pied en raison des nombreuses zones piétonnes. Les grands sites touristiques sont tous très proches les uns des autres.

Programmes pré et post-congrès / Activités accompagnants

L'agence DESTINATION PLUS vous propose des programmes pré et post-congrès qui vous permettront de partir à la découverte de Venise, Naples, Pompéi et Herculaneum. Vous pourrez également découvrir Florence et ses alentours pendant le congrès.

Vous trouverez le détail des pré et post-congrès et des activités pour les accompagnants de la page 34 à 37 du programme. Pour effectuer votre réservation, veuillez remplir le formulaire DESTINATION PLUS ci-joint, ou réservez en ligne sur : www.destinationplus-uia.com

Tenues vestimentaires

Étant donné le climat en octobre / novembre, il est recommandé de porter des vêtements de mi-saison.

Tenues pour les différentes activités sociales :

- › Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- › Soirée informelle: tenue décontractée
- › Soirée de gala : tenue de soirée
- › Excursion générale : tenue décontractée

À savoir

Attention, le samedi 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, est une fête religieuse très importante, où des messes auront lieu dans de nombreux sites religieux qui seront par conséquent fermés au public.



Informations congrès

Lieu du congrès

Palazzo dei Congressi di Firenze
Piazza Adua, 1
50123 Florence - Italie
Tél : +39 055 49 721 - Fax : +39 055 49 73 237
Site Web : www.firenzefiera.it

Adresse des organisateurs

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et / ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
25 rue du Jour - 75001 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
Email : uiacentre@uianet.org - Site Web : www.uianet.org

Pour réserver votre hôtel ainsi que les activités pour les accompagnants et les programmes pré et post-congrès, merci de contacter :

DESTINATION PLUS
58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr - Site Web : www.destinationplus-uia.com

Accès aux personnes à mobilité réduite

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

Navettes / Accès

L'UIA ne prévoit pas de service de navettes durant la journée entre le Palazzo dei Congressi et les hôtels du congrès qui sont presque tous situés à quelques minutes de marche. Pour les soirées, le transport aller - retour vers les hôtels du congrès sera assuré. Les horaires figureront dans le programme final du congrès remis sur place et seront affichés dans les hôtels du congrès.

Déjeuners

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à la Fortezza da Basso, à 2 mn à pied du Palazzo dei Congressi. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

Zone d'exposition

Les partenaires du congrès seront présents pendant toute la durée de l'événement au Palazzo dei Congressi pour vous présenter leurs produits et services. Retrouvez la liste actualisée de nos partenaires sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org, dans la section du congrès de Florence.

Liste des participants au congrès

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org, dans la section du congrès de Florence.

Rapports du congrès

Les rapports reçus sous forme électronique à l'UIA seront accessibles sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org, dans la section du congrès de Florence, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

À savoir

Pendant toute la durée du congrès vous aurez également la possibilité de télécharger directement tous les rapports et autres documents des sessions scientifiques du congrès, à l'aide de la connexion Wifi qui sera à votre disposition au Palazzo dei Congressi, et via un mini site Internet dédié au congrès de Florence.

Accréditation

En se connectant sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org, dans la section du congrès de Florence, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

Modifications et adjonctions

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'UIA, rubrique congrès de Florence, pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

Interprétation

Le tableau ci-dessous résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

SESSION	DATE	ANGLAIS	ESPAGNOL	FRANCAIS	ITALIEN	ARABE
Conseil de Présidence	29 octobre	●	●	●		
Assemblée générale	29 octobre	●	●	●		
Cérémonie d'ouverture	29 octobre	●	●	●	●	●
Thème Principal : Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design	30 octobre	●	●	●	●	●
Sénat International des Barreaux	30 octobre	●	●	●		
Cérémonie de clôture	1 ^{er} novembre	●	●	●	●	



L'UIA remercie le cabinet de Maître Majed M. Garoub pour le financement de la traduction simultanée de certaines sessions en arabe.



Informations inscription

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU COMPLÉTEZ UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE CONGRESSISTE	TARIFS INSCRIPTION		
	Jusqu'au 31 juillet 2014	Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2014	À partir du 1 ^{er} octobre 2014
MEMBRE UIA			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 350 €	1 600 €	1 800 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	850 €	1 000 €	1 200 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	650 €	800 €	1 000 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	500 €	600 €	800 €
Inscription journalière		500 €	
NON MEMBRE			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 700 €	2 000 €	2 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 100 €	1 300 €	1 500 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	850 €	1 050 €	1 200 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	650 €	800 €	1 000 €
Inscription journalière		600 €	
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)			
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État***		850 €	
Étudiant en droit**** (accès aux sessions de travail uniquement)		225 €	
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****			
Accompagnant adulte		450 €	
Jeune accompagnant (de 8 à 18 ans)		225 €	

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section devenir membre.

(**) Cette inscription est pour les avocats de moins de 35 ans seulement.

(***) Cette inscription est réservée uniquement aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit

Comment s'inscrire ?

- › Inscriptions en ligne : section congrès du site de l'UIA : www.uianet.org
- › Inscriptions papier : merci de compléter le formulaire d'inscription ci-joint en écrivant vos nom et prénom en majuscules. Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété et signé, par courrier, fax ou email à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
25 rue du Jour - 75001 Paris - France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - Email : uiacentre@uianet.org

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA.

Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques.

Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les membres ou non membres de l'UIA incluent* :

- › La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue au Teatro della Pergola, le 29 octobre 2014,
- › La soirée informelle à la Stazione Leopolda, le 30 octobre 2014,
- › La cérémonie de clôture au Palazzo dei Congressi, le 1^{er} novembre 2014,
- › Les réunions de travail (thèmes principaux, commissions et groupes de travail), sauf pour l'inscription accompagnant,
- › Les déjeuners et pauses-café, les 30 et 31 octobre et le 1^{er} novembre 2014, sauf pour l'inscription étudiant en droit,
- › La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant,
- › L'accès à la zone d'exposition.

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

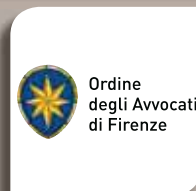
Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière, étudiant en droit ou accompagnant.

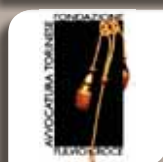
Partenaires et exposants du 58^e congrès

*L'Union Internationale des Avocats souhaite remercier,
pour le soutien apporté à l'organisation du congrès :*

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SPONSORS DIAMOND



Fondazione Dell'Avvocatura Torinese Fulvio Croce
Via Santa Maria, 1, 10122 Turin - Italie
T. +39 011 517 6007
W. www.ordineavvocatitorino.it



Consiglio dell'Ordine degli avvocati di Torino Palagiustizia
C.so Vittorio Emanuele II 130, 10138 Turin - Italie
T. +39 011 433 04 46 - Fax +39 011 433 07 25
E. segreteria@ordineavvocatitorino.it
W. www.ordineavvocatitorino.it

Unione Regionale Consigli Ordini Forensi Piemonte e Valle d'Aosta
Sede Torino. Presso l'Ordini degli avvocati
E. www.ordiniavvocatipiemonteaosta.it
W. unione.regionale@ordineavvocatitorino.it

SPONSORS GOLD



Corte Civil y Mercantil de Arbitraje - CIMA
C/ Hermosilla, 8 - 2^o dcha. 28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



LexisNexis
Nigel Roberts - Senior Director Global Associations
125 Park Ave - New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Thomson Reuters
610 Opperman Drive, Eagan, MN 55123 - États-Unis
E. deanna.aamodt@thomsonreuters.com
W. www.thomsonreuters.com

Partenaires et exposants du 58^e congrès

SPONSORS SOIRÉE INFORMELLE



Gucci
Via Don Lorenzo Perosi, 6
50018 Casellina - Scandicci. Florence - Italie
E. massimiliano.carpino@ch.gucci.com
W. www.gucci.com



Ordine degli Avvocati di Bologna
Palazzo di Giustizia
Piazza dei Tribunali 4, 40124 Bologne - Italie
E. info@ordineavvocatibologna.net
W. www.ordine-forense.bo.it

SPONSOR PAUSE CAFÉ



Campelelli e Marques advogados associados
Rua Bela Cintra, 904 - 8^o e 9^o andares
01415-000 São Paulo SP - Brésil
E. emarques@cmzadv.com.br
W. www.cmzadv.com.br

SPONSOR THÈME PRINCIPAL



Fashion Mediation Association (FMA)
Piazza della Repubblica 32 - 20124 Milan - Italie
T. +39 02 669 2451
E. fashionmediationassociation@gmail.com
W. www.fashion-mediation.org

SPONSOR SESSION ORGANISATION DES CABINETS D'AVOCATS



I&D / R&D
Grupo KAMAE
Rua da Fontinha, 8 Fala, 3045-398 Coimbra - Portugal
E. rt@kamae.pt
W. www.kamae.pt

SPONSOR INTERPRÉTATION SIMULTANÉE EN ARABE



The Law Firm of Majed M. Garoub
P.O. Box 18623 - Jeddah 21425 - Arabie Saoudite
T. +966 2 651 8222
E. majed@lawgaroub.com
W. www.lawgaroub.com

SPONSORS DINER DE GALA CONGRÈS



ALS Abogados
C/ Soriano, 1124, Montevideo - Uruguay
T. +598 (2) 900 97 30 - F. +598 (2) 903 00 95
E. mloinaz@alsuruguay.com
W. www.alsuruguay.com



UGGC AVOCATS
47 rue de Monceau, 75008 Paris - France
T. + 33 1 56 69 70 00
E. paris@uggc.com
W. www.uggc.com



SPONSOR STYLO CONGRÈS



Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi
Via G. Cuboni 12, 00197 - Rome - Italie
E. p.ganapini@macchi-gangemi.com
W. www.macchi-gangemi.com

SPONSOR BLOC NOTES CONGRÈS



COVEA RISKS
11, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée- Buffon
75014 Paris - France
E. herve.frapsauce@groupe-mma.fr
W. www.mma.fr

SPONSOR INSERTION MALLETTE CONGRÈS



Campedelli e Marques advogados associados
Rua Bela Cintra, 904 - 8° e 9° andares
01415-000 São Paulo, SP - Brésil
E. emarques@cmzadv.com.br
W. www.cmzadv.com.br

EXPOSANTS



Associazione Studi Legali Associati - ASLA
Via della Moscova 18, 20121 Milan - Italie
E. info@aslaitalia.it
W. www.aslaitalia.it



Corte Civil y Mercantil de Arbitraje - CIMA
C/ Hermosilla 8 - 2° dcha - 28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



I&D / R&D
Grupo KAMAE
Rua da Fontinha, 8 Fala, 3045-398 Coimbra - Portugal
E. rt@kamae.pt
W. www.kamae.pt



LexisNexis
Nigel Roberts - Senior Director Global Associations
125 Park Ave - New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Morningside Translations
450 7th Avenue - 10th Floor - New York, NY - 10123 - États Unis
T. +1 212 643 8800
E. schernofsky@morningtrans.com
W. www.morningtrans.com



Thomson Reuters
610 Opperman Drive
Eagan, MN 55123 - États-Unis
E. deanna.aamodt@thomsonreuters.com
W. www.thomsonreuters.com

Partenaires médias du 58^e congrès



el mundo del
Abogado

El Mundo del Abogado
Luis Arturo Pelayo Gutierrez - Directeur Éditorial
Santa Catalina 416 - Col. Insurgentes San Borja, Del. Benito Juárez,
Mexico, DF. 03100 - Mexique
T. + 52 5559 2250
E. editor@elmundodelabogado.com
W. www.elmundodelabogado.com



IBERIAN LAWYER

Iberian Lawyer
Mari Cruz Taboada - Responsable Éditorial / Directeur du Développement
C/ Lagasca, n° 138
28006 Madrid - Espagne
T. +34 91 563 3691 (Ext.10)
E. maricruz.taboada@iberianlegalgroup.com
W. www.iberianlawyer.com



ilo
International Law Office™

International Law Office
Darran Clarke - Responsable des Partenariats Institutionnels et Associatifs
Globe Business Publishing Ltd - New Hibernia House - Winchester Walk
Londres SE1 9AG - Royaume-Uni
T. +44 20 7234 0606
E. dclarke@gbp.co.uk
W. www.internationallawoffice.com



**LA SEMAINE
JURIDIQUE**
ÉDITION GÉNÉRALE

La Semaine Juridique – Édition Générale
Hélène Béranger - Rédactrice en Chef
141 rue de Javel
75747 Paris Cedex 15 - France
T. +33 1 45 58 93 24
E. elise.fils@lexisnexis.fr
W. www.lexisnexis.com



LEADERS LEAGUE

Leaders League
Arnaud Cobo - Responsable Webmarketing & Partenariat
103 rue La Boétie - 75008 Paris - France
T. +33 1 43 92 93 94
E. acobo@leadersleague.com
W. www.leadersleague.com



Legal**today.com**

Legal Today
Mercedes Garcia Quintas - Éditeur Actualités
Camino de Galar 15
31190 Cizur Menor - Espagne
T. +34 64 98 90 543
E. mercedes.garciaquintas@legaltoday.com
W. www.legaltoday.com



**VILLAGE DE
LA JUSTICE**
La communauté
des métiers du Droit
village-justice.com

Le Village de la Justice
Christophe Albert - Animateur de Communauté
17 rue de Seine - 92100 Boulogne-Billancourt - France
T. +33 1 70 71 53 80
E. accueil@village-justice.com
W. www.village-justice.com



PRIX JACQUES LEROY

Mercredi 29 octobre 2014 - 18h00

L'UIA considère que les étudiants en droit peuvent contribuer à une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans le monde des affaires et organise pour la cinquième édition le Prix international Jacques Leroy, qui récompense un étudiant en droit de moins de 30 ans pour son travail scientifique.

Le prix sera décerné lors de la cérémonie d'ouverture du congrès. Il sera attribué à la meilleure dissertation, envoyée à l'UIA au plus tard le 31 juillet 2014 (plaidoirie, étude, commentaire de cas pratique) traitant de la thématique suivante : « Violations des droits de l'homme et multinationales : quels moyens de prévention ? ».

PRIX MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE

Samedi 1^{er} novembre 2014 - 17h45

En 1999, l'UIA a créé le Prix Monique Raynaud-Contamine en souvenir et en hommage à Me Monique Raynaud-Contamine, ancienne Directrice des publications scientifiques de l'UIA et ancienne Présidente de la commission Droit Bancaire, qui fut une figure importante de l'UIA pendant de nombreuses années.

En hommage à son action et à sa personnalité, le prix Monique Raynaud-Contamine est remis aux auteurs des deux meilleurs rapports du congrès (remis sous forme électronique à l'UIA au plus tard le 15 Septembre 2014).

Le prix Monique Raynaud-Contamine sera décerné lors de la cérémonie de clôture, l'un des deux prix est attribué à un jeune avocat.

PETIT-DÉJEUNER DES FIRST TIMERS

Jeudi 30 octobre 2014 - 8h00

Il permet aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA. La mention de leur première participation figurera également sur leur badge.

À ne pas manquer

PRIX LUDOVIC TRARIEUX

Vendredi 31 octobre 2014 - 18h30

Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux » - avocat et homme politique français - est la plus ancienne récompense décernée aux avocats.

« Hommage des avocats à un avocat », ce prix est attribué à celui qui aura « illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes », sur proposition d'ONG de défense des droits de l'homme, associations d'avocats et barreaux du monde entier. Cette année, les organisateurs du Prix font l'honneur à l'UIA de le remettre à l'occasion du congrès. Ne manquez pas ce rendez-vous unique.

Plus d'informations dans le programme final.

PETIT-DÉJEUNER DES FEMMES UIA-ABA

Vendredi 31 octobre 2014 - 8h00

Cette rencontre petit-déjeuner permettra aux femmes avocates de se retrouver pour développer leur réseau d'affaires grâce à l'UIA.

ACTIVITÉS JEUNES AVOCATS

Vendredi 31 octobre 2014

En marge de la session spéciale « Opportunités et défis pour les jeunes avocats à développer et diversifier leurs compétences dans un marché juridique en crise », un programme d'activités sociales sera organisé spécialement pour les jeunes avocats.

Voir le programme final pour plus d'informations.



Jeudi 30 octobre 2014 > 9:00 -12:30

> Thème principal

FMA

Sponsor du thème principal

Coordinateur :

Fabio MORETTI (*Moretti Burgio*) Milan, Italie

Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design

La protection de la créativité sous toutes ses formes est l'une des fonctions principales du droit national et transnational dans un contexte de mondialisation. Notre thème principal se concentrera sur les façons dont les lois de différents pays concourent à protéger les expressions créatives de trois domaines étroitement liés : l'art, la mode et le design.

La session présentera, tout d'abord, les efforts entrepris par des pays et des individus partout dans le monde pour récupérer l'inestimable patrimoine culturel national perdu au cours de guerres ou de pillages, et les nombreuses demandes régulièrement abouties de retour des antiquités perdues ou des œuvres d'art pillées pendant l'Holocauste.

Ceci nous mènera à réfléchir aux protections offertes au patrimoine culturel, collectif ou individuel dans l'art, la mode et le design contemporains, et à nous pencher sur la protection du processus créatif lui-même. Nous examinerons les différents types d'œuvres qui peuvent être protégés par les lois de propriété intellectuelle, tels que l'artisanat d'art et les dessins industriels.

Du fait que les créateurs de mode sont souvent eux-mêmes artistes, et que les marques collectionnent ou sponsorisent de plus en plus l'art contemporain, nous nous pencherons alors sur la mode comme expression unique de l'interdépendance entre design et créativité artistique, et nous étudierons comment les diverses approches juridiques et les solutions dont nous aurons précédemment débattu peuvent trouver leur expression en l'état actuel du droit de la mode.

Orateurs :

Cristina ACIDINI (*Soprintendente al Polo Museale di Firenze*) Florence, Italie

Stefano ALESSANDRINI (*Consultando al Ministero Patrimonio Culture*) Rome, Italie

Luisa BOCHIETTO (*Italian Association for the Industrial Design*) Milan, Italie

Ian DE FREITAS (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni

Monica DUGOT (*Christie's*) New York, NY, États-Unis

Enrico MINIO (*Direttore Fondazione Roberto Capucci*) Florence, Italie

Fabio MORETTI (*Moretti & Burgio*) Milan, Italie

Raffaello NAPOLEONE (*CEO Pitti Immagine*) Florence, Italie

Howard SPIEGLER (*Herrick, Feinstein LLP*) New York, NY, États-Unis





Jeudi 30 octobre 2014 > 14:00 -17:30
> Sénat International des Barreaux

Président du Sénat :

Stephen L. DREYFUSS, *Président de l'UIA (Hellring Lindeman Goldstein & Siegal LLP) Newark, NJ, États-Unis*

Vice-Président du Sénat :

Huguette ANDRE-CORET, *Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer, Paris, France*

Secrétaire Général du Sénat :

Francis GERVAIS *Ancien Bâtonnier du Barreau du Québec, Ancien Bâtonnier du Barreau de Laval (Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.) Laval, Canada*

La profession d'avocat est-elle en droit de prétendre à un monopole de la prestation juridique ?

La profession d'avocat est aujourd'hui confrontée à de nombreux acteurs - autres professionnels ou non - délivrant des prestations juridiques par des moyens divers.

La tendance mondiale actuelle vers la libéralisation des services juridiques est bien une réalité. La création du statut de conseil juridique étranger, objet des travaux du comité des Services Juridiques Internationaux du CCBE, en est la conséquence évidente.

Au Royaume-Uni : La Solicitors Regulation Authority (SRA) autorisant depuis peu, sous certaines conditions, le groupe d'assurances Direct Line à fournir des services juridiques, en apporte la démonstration.

Ailleurs, le développement rapide des nouvelles technologies a permis l'émergence de sites Web offrant des conseils à des usagers en demande d'informations juridiques.

Dans ce contexte de concurrence accrue, et sans renoncer à ses valeurs, comment notre profession peut-elle innover et s'adapter à une relation avocat-client différente : développement de sites professionnels de conseil ? Publicité plus offensive ? Investissement dans les nouveaux champs d'activité ? Et quoi d'autre ?

Pour reprendre le mot de Christophe Jamin, Professeur des universités à Sciences Po, s'agit-il vraiment de « résister à la machine à déprofessionaliser les activités juridiques ? », ou s'agit-il plutôt de faire évoluer la manière d'exercer la profession ?





Jeudi 30 octobre 2014 > 9:00 -12:30 > 14:00 -17:30

Session	Thème
Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit du Travail / Droit des Transports / Droit Pénal (journée entière)	Le naufrage du Costa Concordia - Aspects juridiques du droit maritime, du droit de l'environnement, du droit du travail et du droit pénal avec simulation du procès pénal contre le capitaine du navire Nous discuterons des aspects juridiques d'un naufrage comme celui du Costa Concordia. La limitation de la responsabilité, la pollution de l'environnement, la responsabilité de la compagnie vis-à-vis du comportement du capitaine du navire et d'autres aspects dudit naufrage seront traités. Nous jouerons également une simulation du procès pénal du capitaine dans lequel nous verrons les différences entre les diverses juridictions.

Jeudi 30 octobre 2014 > 14:00 -17:30

Droit Bancaire / Services Financiers	Les actifs aptes pour l'investissement : une évolution constante des schémas d'investissement ? En conséquence de la crise financière, les acteurs du marché financier ont eu tendance à diversifier leurs activités, donnant lieu à des opérations financières concernant des actifs différents, tels que ceux liés au marché de l'art, de la mode, etc.
Investissements Étrangers	Mon pays attire-t-il les investissements étrangers ? Tous les pays souhaitent attirer les investissements étrangers afin de développer leur économie et leur croissance. Mais le font-ils de manière efficace? Quelles sont les mesures qu'un gouvernement doit approuver pour encourager l'investissement étranger? Nous verrons les mesures adoptées pour surmonter les obstacles rencontrés par les investisseurs, y compris: <ul style="list-style-type: none"> - les formes sociétaires flexibles - les restrictions à l'immigration - les réglementations de l'emploi - les bénéfices fiscaux - les subventions gouvernementales - la libéralisation du contrôle des échanges
Droit International Privé	Mobilité des réseaux sociaux stabilité de la loi : application du droit international privé dans un monde qui change Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, ainsi que d'autres innombrables réseaux sociaux, réinventent la façon dont nous interagissons, dans le cadre privé et/ou professionnel, la façon dont les entreprises promeuvent leurs produits et défient les concurrents, ainsi que la façon dont les contrats sont exécutés. La technologie mobile de pointe rend les réseaux sociaux si faciles d'accès, que les paradigmes traditionnels risquent d'être inadaptes. L'accessibilité universelle à Internet fait émerger un ensemble de problématiques de juridiction et de choix des lois applicables et offre au demandeur de nombreuses possibilités de « forum shopping». Nous ferons un tour d'horizon complet de l'état actuel du droit international privé en ce qui concerne les réseaux sociaux, les transactions transfrontalières sur Internet et les délits commis sur Internet, et nous examinerons si les règles et les principes traditionnels de droit international privé sont adaptés à l'environnement sans frontières d'Internet.
Monde des Affaires et Droits de l'Homme	Droits de l'homme et multinationales : défis et opportunités Cette session présente les standards internationaux de l'ONU et d'autres organisations internationales sur le thème droits de l'homme et entreprises et de présenter, au travers de cas pratiques, quelques exemples de défis et d'opportunités sur ces sujets d'actualité complexes.





Jeudi 30 octobre 2014 > 9:00 -12:30 > 14:00 -17:30

Président	Orateurs
Jerome ROTH (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis Manmohan Lal SARIN (<i>Sarin & Co.</i>) Chandigarh, Inde Federico TORZO (<i>Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi</i>) Milan, Italie Carel J.H VAN LYNDEN (<i>Akd Prinsen Van Wijmen N.V</i>) Rotterdam, Pays-Bas	Stéphane BONIFASSI (<i>Lebray & Associés</i>) Paris, France Carlos DE MIGUEL PERALES (<i>Uria Menéndez Abogados</i>) Madrid, Espagne Alfredo GUARINO (<i>Studio Legale Avv. Vincenzo Guarino</i>) Naples, Italie Olaf HARTENSTEIN (<i>Dabelstein & Passehl</i>) Hamburg, Allemagne Geoffrey RICHARDS (<i>Farrer & Co</i>) Londres, Royaume-Uni Jerome ROTH (<i>Munger, Tolles & Olson LLP</i>) San Francisco, CA, États-Unis Federico TORZO (<i>Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi</i>) Milan, Italie Paul WITTEVEEN (<i>Van Doorne N.V</i>) Amsterdam, Pays-Bas Stefano ZUNARELLI (<i>Studio Zunarelli</i>) Bologne, Italie

Jeudi 30 octobre 2014 > 14:00 -17:30

Ana BEN VAZQUEZ (<i>Prol & Asociados</i>) Madrid, Espagne Pedro REBELO DE SOUSA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal	Stephen BRODIE (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis Alessandro COLAVOLPE (<i>Studio Legale Colavolpe</i>) Rome, Italie Martins GONCALO DOS REIS (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal Silvestre TANDEAU de MARSAC (<i>Fischer, Tandreau de Marsac, Sur & Associés</i>) Paris, France Yonca Fatma YÜCEL (<i>Banking Regulation and Supervision Agency</i>) Ankara, Turquie
Miguel TORRES BLÁNQUEZ (<i>Torres, Martín y Zaragoza</i>) Barcelone, Espagne	Shalini AGARWAL (<i>Clasis Law</i>) Londres, Royaume-Uni Hernán ANDRADA (<i>Basílico, Santurio & Andrada</i>) Buenos Aires, Argentine Danijel BENKO (<i>Société d'Avocats Benko & Associés</i>) Zagreb, Croatie Philip J. BOTHA (<i>Philip J. Botha Attorneys</i>) Johannesburg, Afrique du Sud Hakan ÇINAR (<i>Çinar and Çinar Law Firm</i>) Ankara, Turquie Arnaud DE CORBIÈRE (<i>Nexo Association d'Avocats</i>) Paris, France Fayçal DRIOUËCHE (<i>Driouëche</i>) Alger, Algérie Txaber FERNÁNDEZ BELDARRAÍN (<i>Asecoex</i>) Bilbao, Espagne Motoyasu HIROSE (<i>Uryu & Itoga</i>) Tokyo, Japon Laurence KIFFER (<i>Teynier, Pic & Associés</i>) Paris, France Theis KLAUBERG (<i>BNT attorneys at law</i>) Riga, Lettonie Julie LESSARD (<i>BCF LLP</i>) Montréal, Canada Eduardo LORENZETTI MARQUES (<i>Campedelli e Marques Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil Carlo MASTELLONE (<i>Studio Legale Mastellone</i>) Florence, Italie José Antonio MIGUEL NETO (<i>Miguel Neto Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil Virginie MOLINIER (<i>M&B Abogados</i>) Barcelone, Espagne Abdelhak NACIRI BENNANI (<i>Naciri Bennani Abdelhak</i>) Paris, France Henrik NILSSON (<i>Advokatfirman Allians</i>) Stockholm, Suède Pedro PAIS DE ALMEIDA (<i>Abreu Advogados</i>) Lisbonne, Portugal Dr. Mansour POUR RAFSENDJANI (<i>Noerr LLP</i>) Munich, Allemagne Fernando TONIM (<i>Fernando Tonim Associates</i>) Maputo, Mozambique Christoph WINKLER (<i>Fernando Tonim Associates</i>) Stuttgart, Allemagne Philip ZHANG (<i>Zhong Lun Law Firm</i>) New York, NY, États-Unis
Simona MATTA (<i>L&P</i>) Paris, France	Ángel M^a BALLESTEROS (<i>Concordia Abogados S.L.P.</i>) Séville, Espagne Gilles CUNIBERTI (<i>Université de Luxembourg</i>) Luxembourg, Luxembourg Fernando DE LA MATA (<i>Baker & McKenzie</i>) Barcelone, Espagne Durval DE NORONHA GOYOS Jr. (<i>Noronha Advogados</i>) Sao Paulo, Brésil Béatrice DESHAYES (<i>HW&H</i>) Paris, France Luiz DILERMANDO DE CASTELLO CRUZ , Rio de Janeiro, Brésil Derya DURLU (<i>Bilkent University Faculty of Law</i>) Ankara, Turquie Olaf HARTENSTEIN (<i>Dabelstein & Passehl</i>) Hamburg, Allemagne Ian HUSKISSON (<i>Travers Thorp Alberga</i>) Grand Caïman, Îles Caïman Paolo LOMBARDI (<i>Studio Legale ELEXI</i>) Turin, Italie Verena MOLL (<i>Zschunke Avocats</i>) Paris, France Sebastiaan MOOLENAAR (<i>AKD Advocaten & Notarissen</i>) Rotterdam, Pays-Bas Lynne R. OSTFELD (<i>Lynne R. Ostfeld, PC</i>) Chicago, IL, États-Unis Alberto PASINO (<i>Sede di Trieste</i>) Trieste, Italie Bénédicte QUERENET HAHN (<i>GGV Grützmacher Gravert Viegener</i>) Paris, France Francisco RAMOS MENDEZ (<i>Ramos & Arroyo</i>) Barcelone, Espagne James D.ROSENER (<i>Pepper Hamilton LLP</i>) New York, NY, États-Unis Jörg SCHNEIDER-BRODTMANN (<i>Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft</i>) Stuttgart, Allemagne Enrica SENINI (<i>Studio Legale Senini</i>) Brescia, Italie Jean Gabriel TOBALY , Rabat, Maroc Bart-Jan VAN HET KAAR (<i>AKD Advokaten</i>) Rotterdam, Pays-Bas
Julie VALLAT (<i>Total S.A.</i>) Courbevoie, France	Sophie PIERSON (<i>Total S.A.</i>) Paris, France Julie VALLAT (<i>Total S.A.</i>) Courbevoie, France





Jeudi 30 octobre 2014 > 14:00 -17:30

Session	Thème
Droit Fiscal	<p>Planification et structuration fiscale efficace pour les entreprises en propriété intellectuelle, les droits de propriété intellectuelle, et autres intangibles</p> <p>Dans le contexte d'un marché mondial et compétitif, une planification fiscale adéquate et une structuration des droits de propriété intellectuelle et autres intangibles est une question clé pour tous les grands groupes ou entreprises. Les experts de la commission analyseront et discuteront des incitations fiscales créées par plusieurs juridictions mondiales pour encourager la création d'entreprises en propriété intellectuelle et à la relocalisation de leurs meilleurs postes de travail associés au développement, à la production et à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle.</p>
Droit des Sports	<p>Investissements locaux et étrangers dans les clubs de football : analyse comparative (fusions et acquisitions, fiscalité et autres questions)</p> <p>Les clubs de football cherchent continuellement à séduire les meilleurs joueurs avec des salaires toujours plus élevés, les traditionnels propriétaires de clubs locaux laissent de plus en plus leur place à des investisseurs beaucoup plus sophistiqués, à la recherche de profits ou d'autres intérêts. Cette session aura pour objectif d'analyser de façon comparative, au travers d'expériences dans divers pays, les aspects juridiques propres aux investissements dans les clubs de football s'agissant, notamment, des aspects de fusions et acquisitions, de fiscalité, de cours des actions, etc.</p>

Vendredi 31 octobre 2014 > 9:00 -12:30

Droit de la Mode / Droit de l'Art / Propriété Intellectuelle (journée entière)	<p>Protéger la créativité dans les domaines de l'art, de la mode et du design (poursuite du thème principal)</p> <p>Des experts venus du monde entier examineront plus en détails les questions soulevées au cours du thème principal, et plus particulièrement la façon dont les lois de différents pays interagissent pour protéger l'expression créative dans les domaines proches de l'art, de la mode et du design. Des sujets tels que la restitution des biens culturels perdus et volés, la protection des œuvres de création artistique artisanale et des conceptions fonctionnelles et reproduites industriellement, de même que les questions engendrées par le droit contemporain de la mode, feront l'objet de présentations individuelles et de débats.</p>
Avenir de l'Avocat	<p>L'avocat et la publicité</p> <p>La publicité de l'avocat doit-elle avoir des limites ? Si oui, lesquelles ?</p>
Vente Internationale de Marchandises	<p>Conditions générales de vente et la CVIM</p> <p>La session se concentrera sur les principaux problèmes pratiques liés aux conditions générales de contrats de vente, en considérant, notamment, les règles et les principes de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). L'accent sera mis, en particulier, sur les thèmes suivants : le conflit de conditions générales contraires, les limitations de responsabilité, les accords dérogatoires, les clauses relatives au choix de la loi applicable et les clauses d'arbitrage. D'autres questions liées à ces thèmes seront également examinées.</p>





Jeudi 30 octobre 2014 ▶ 14:00 - 17:30

Président	Orateurs
Tiago MARREIROS MOREIRA (<i>Veira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal	Martí ADROER (<i>Cuatrecasas Gonçalves Pereira</i>) Barcelone, Espagne Benan ARSEVEN (<i>Moruglu Arseven</i>) Istanbul, Turquie Jean-Jacques BATAILLON (<i>Bataillon & Associés</i>) Paris, France Kevin DINGLI (<i>Dingli and Dingli</i>) La Valette, Malte Peter FEYL (<i>Schoenherr</i>) Vienne, Autriche Beatriz GARCIA PAESA (<i>Garcia & Bodig</i>) Luxembourg, Luxembourg Alan JESSUP (<i>Piper Alderman</i>) Sydney, Australie Daniel LEHMANN (<i>Bär & Karrer AG</i>) Zurich, Suisse Agustina LOINAZ (<i>ALS Global Law & Accounting</i>) Montevideo, Uruguay Tiago MARREIROS MOREIRA (<i>Veira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal Alexander PUPETER (<i>P+P Pollath and Partners</i>) Berlin, Allemagne Jochem VAN DER WAL (<i>Loyens & Loeff</i>) Amsterdam, Pays-Bas
Xavier FAVRE-BULLE (<i>Lenz & Staehelin</i>) Genève, Suisse	Robert J. CALDWELL (<i>Kolesar & Leatham</i>) Las Vegas, NV, États-Unis Eduardo CARLEZZO (<i>Carlezzo Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil Lucio COLANTUONI (<i>Colantuoni, Allegri & Coll. Studio Legale Associato / Sports Law Research Centre</i>) Savone, Italie Majed M. GAROUB (<i>The Law Firm of Majed M. Garoub</i>) Djeddah, Arabie Saoudite Ian LYNAM (<i>Charles Russell LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Patricia MOYERSON (<i>Moyersoen Avocats</i>) Paris, France Jorge PECOURT (<i>Cuatrecasas Gonçalves Pereira</i>) Barcelone, Espagne Martin SCHIMKE (<i>Bird & Bird LLP</i>) Düsseldorf, Allemagne Fernando VEIGA GOMES (<i>Abreu Advogados</i>) Lisbonne, Portugal

Vendredi 31 octobre 2014 ▶ 9:00 - 12:30

Ian DE FREITAS (<i>Berwin Leighton Paisner</i>) Londres, Royaume-Uni Fabio MORETTI (<i>Moretti & Burgio</i>) Milan, Italie Howard SPIEGLER (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis	Horst BECKER (<i>Ariathes Rechtsanwälte</i>) Munich, Allemagne Renata BERZANSKIENE (<i>Sorainen</i>) Vilnius, Lituanie Giuseppe CALABI (<i>CBM & Partners Studio Legale</i>) Milan, Italie Giovanni CASUCCI (<i>Bardehle Pagenberg</i>) Vérone, Italie Noah CHARNEY (<i>Association for Research into Crimes Against Art - ARCA</i>) Rome, Italie Simon CLARK (<i>Berwin Leighton Paisner LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Marita DARGALLO NIETO (<i>Sol Muntañola Abogados</i>) Barcelone, Espagne Daniela DELLA ROSA (<i>RDRLaw Firm</i>) Milan, Italie Angus FORSYTH (<i>Stevenson, Wong & Co.</i>) Hong Kong, Chine Mari Claudia JIMENEZ (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis Lawrence KAYE (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis Corinne KHAYAT (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France Wei LIN (<i>Zhong Lun W&D Law Firm</i>) Shanghai, Chine Patricia LÓPEZ AUFRANC (<i>Marval, O'Farrell & Mairal</i>) Buenos Aires, Argentine Gianluca POJAGHI (<i>Studio Legale Pojaghi</i>) Milan, Italie Mohammed RACHIDI (<i>Cabinet de Me Rachidi</i>) Casablanca, Maroc Michael J. REMINGTON (<i>Drinker Biddle</i>) Washington, D.C., États-Unis Rosemarie RING (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis Stephen SIDKIN (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Matthias STECHER (<i>Beiten Burkhardt</i>) Munich, Allemagne Massimo STERPI (<i>Studio Legale Jacobacci & Associati</i>) Turin, Italie Gert-Jan VAN DEN BERGH (<i>Bergh Stoop & Sanders Advocaten</i>) Amsterdam, Pays-Bas Claudia VON SELLE (<i>Zschunke Avocats / Rechtsanwälte</i>) Berlin, Allemagne Mark WATSON (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni
Gérald TREMBLAY (<i>McCarthy Tétrault, S.E.N.C.R.L., S.R.L.</i>) Montréal, Canada	Bernard CAHEN (<i>Cahen, Cahen & Associés</i>) Paris, France Johannes GROOTERHORST (<i>Grooterhorst & Partner Rechtsanwälte</i>) Dusseldorf, Allemagne Gérard Dogbemin KONE (<i>SCPA Nambeya - Dogbemin et Associés</i>) Abidjan, Côte d'Ivoire James C. MOORE (<i>Law Office of James Moore</i>) Rochester, NY, États-Unis Mario NAPOLI (<i>Pedersoli e Associati Studio Legale</i>) Turin, Italie Urquiola Mariana DE PALACIO DEL VALLE DEL LERSUNDI (<i>Palacio y Asociados, Abogados</i>) Madrid, Espagne
Jelena PEROVIC (<i>Faculty of Economics, University of Belgrade</i>) Belgrade, Serbie	Jenifer ALFARO (<i>ALS Global Law & Accounting</i>) Montevideo, Uruguay Jelena BOGDANOVIC (<i>Law Office Bogdanovic</i>) Belgrade, Serbie Fabio BORTOLOTTI (<i>Buffa Bortolotti & Mathis</i>) Turin, Italie Gisella LEVI CAROTI (<i>Herzfeld & Rubin, P.C.</i>) New York, NY, États-Unis Marie-Christine CIMADEVILLA (<i>Cimadevilla Avocats</i>) Paris, France Claudio COGGIATTI (<i>Coggiatti & Associati</i>) Rome, Italie Derya DURLU (<i>Bilkent University Faculty of Law</i>) Ankara, Turquie Luca MASOTTI (<i>Masotti & Berger</i>) Milan, Italie Christoph OERTEL (<i>Brödermann Jahn Rechtsanwaltsgesellschaft mbH</i>) Hamburg, Allemagne Ljubica TOMIC (<i>Law Office Tomic Stevic Dulic</i>) Belgrade, Serbie Martin WIEBECKE (<i>Anwaltsbüro Wiebecke</i>) Zurich, Suisse





Vendredi 31 octobre 2014 > 9:00 - 12:30

Session	Thème
Droit Immobilier	Le beau et le bail en droit immobilier - L'esthétique et le droit : Le droit immobilier hésite-t-il à appréhender le beau dans chacun de nos pays? S'il y succombe, sous quelle forme? (Doctrines et Jurisprudence). - Une étude comparative des textes, doctrines, et jurisprudence sur le patrimoine architectural. - La réglementation locale du bail commercial, professionnel et d'habitation dans nos différents pays.
Arbitrage International	L'administration de la preuve devant un tribunal arbitral : Vers une pratique commune en arbitrage international en matière de preuve documentaire et de preuve par témoignages La recherche et l'administration de la preuve divergent selon les traditions procédurales de common law et de droit civil mais des pratiques communes se sont dégagées dans l'arbitrage international. Nos deux panels traiteront des questions cruciales en matière de preuve documentaire, de production de documents, de préparation des témoins et de présentation de la preuve orale dans l'arbitrage international. Les intervenants et les participants évoqueront les nouvelles tendances, les problèmes rencontrés en pratique ainsi que les questions éthiques que pose un comportement inadapté et quels sont les éventuels moyens d'y remédier.
UIA - ABA	L'information devrait-elle être éternelle ? Google, la liberté de parole et le droit à l'oubli Le 13 mai 2014, la Cour de justice européenne a rendu un arrêt qui fera date contre le moteur de recherche Google, entérinant ainsi le droit à l'oubli. Cet arrêt mettait en relief le fossé existant entre les approches de la common law et du droit civil concernant l'équilibre entre la protection de la vie privée et la liberté d'expression. Certains jugent cette décision digne d'Orwell, d'autres estiment qu'elle réaffirme la dignité de la personne. Le panel discutera, entre autres, de ces concepts et des répercussions de cette décision.
Droit de la Faillite	Le rôle des juges dans les procédures d'insolvabilité Analyse en droit comparé du rôle et de l'intervention du juge des faillites dans les procédures d'insolvabilité, avec le point de vue et les expériences d'une équipe d'avocats de différentes juridictions du monde entier.
Droit Médical / Droit des Assurances	La technologie médicale de pointe et son coût Les technologies médicales de pointe telles que la greffe d'organe, la transplantation de stimulateur cardiaque, l'insémination artificielle, les médicaments ciblés, sont très coûteuses. Nombre de patients renoncent à suivre un traitement en raison de la charge financière qu'il représente. Si ce coût était pris en charge par l'assurance (y compris l'assurance maladie), cela aiderait le patient et favoriserait le recours aux technologies médicales de pointe. Ce thème est aussi en rapport avec le tourisme médical.





Vendredi 31 octobre 2014 > 9:00 - 12:30

Président	Orateurs
Hassan KETTANI (<i>Cabinet Kettani</i>) Casablanca, Maroc	Laura CONDUIT (<i>Farrer & Co</i>) Londres, Royaume-Uni Alfredo GUARINO (<i>Studio Legale Av. Vincenzo Guarino</i>) Naples, Italie Erwin HANSLIK (<i>Taylorwessing Elnwlc Advokáti V.O.S.</i>) Prague, République Tchèque Michel HUET (<i>Cabinet Michel Huet Bellenger</i>) Paris, France Mary MACKEN (<i>State Transit Authority</i>) Sydney, Australie L'Houcine MAHJOUBI , Tanger, Maroc José Antonio PÉREZ BREVA (<i>Pérez Bрева</i>) Barcelone, Espagne Abdelkbir TABIH (<i>Cabinet Maître Tabih</i>) Casablanca, Maroc Tarik ZOUHAIR (<i>Cabinet Zouhair</i>) Casablanca, Maroc
Patricia Ann PETERSON (<i>Linklaters</i>) Paris, France	Fabio BORTOLOTTI (<i>Buffa Bortolotti & Mathis</i>) Turin, Italie Andrea CARLEVARIS (<i>International Court of Arbitration</i>) Paris, France David CASSERLY (<i>Law Library</i>) Dublin, Irlande Caroline DUCLERCQ (<i>ALTANA</i>) Paris, France Aren GOLDSMITH (<i>Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP</i>) Paris, France Jean-Christophe HONLET (<i>Dentons</i>) Paris, France Catherine A. ROGERS (<i>Paul & Marjorie Price Faculty Scholar</i>) Pennsylvanie, CL, États-Unis Peter ROSHER (<i>Pinsent Masons LLP</i>) Paris, France Daniel SCHIMMEL (<i>Kelley Drye & Warren LLP</i>) New York, NY, États-Unis Frank SPOORENBERG (<i>Tavernier Tschanz</i>) Genève, Suisse Nicholas STEWART QC (<i>Ely Place Chambers</i>) Londres, Royaume-Uni
Louis F. BURKE (<i>Louis F. Burke PC</i>) New York, NY, États-Unis	
Ángel María BALLESTEROS BARROS (<i>Concordia Abogados S.L.P.</i>) Séville, Espagne	Rubén ACOSTA GONZÁLEZ (<i>Acosta & Asociados</i>) Guadalajara, Mexique Pierre CAVENAILE (<i>Cavenaile, Demol & Minne R.S.C.L.</i>) Liège, Belgique Javier DASSO (<i>Estudio Ariel A. Dasso</i>) Buenos Aires, Argentine Juan Luis ESCOBAR ALVAREZ (<i>Contexto Legal</i>) Medellín, Colombie Álvaro GASULL TORT (<i>Roca Junyent S.L.P.</i>) Barcelone, Espagne Maria Carla GIORGETTI (<i>Studio Avv. Prof. Maria Carla Giorgetti</i>) Milan, Italie Daniela HORVITZ LENNON (<i>Horvitz & Horvitz Abogados</i>) Santiago, Chili Thierry MONTÉLAN (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France José PAJARES ECHEVERRÍA (<i>Pajares & Asociados Abogados Desde 1958, S.L.</i>) Saragosse, Espagne Pierre RAMQUET (<i>Ramquet & Pricken</i>) Liège, Belgique
Jérôme CAYOL (<i>Cayol, Cahen & Associés</i>) Paris, France Lorenzo LOCATELLI (<i>Studio Legale Locatelli</i>) Padoue, Italie	Mustapha ACHIBANE (<i>Cabinet de Mustapha Achibane</i>) Casablanca, Maroc Nilhan ARTAN KANBIR (<i>Çınar & Çınar Law Office</i>) Ankara, Turquie Jérôme CAYOL (<i>Cayol, Cahen & Associés</i>) Paris, France Guillermo Patricio GUGLIELMETTI (<i>Estudio Jurídico Guglielmetti & Asoc.</i>) Buenos Aires, Argentine Ana-Maria MIHALCESCU (<i>Mihalcescu & Asociatii</i>) Bucarest, Roumanie Janice MULLIGAN (<i>Mulligan & Banham</i>) San Diego, CA, États-Unis Supermann N'GANN (<i>Société Civile Professionnelle d'avocats N'Gann & Ndjah</i>) Yaoundé, Cameroun Marinka SCHILLINGS (<i>Loyens & Loeff S.E.L.A.S. Avocats</i>) Paris, France Shigeki TAKAHASHI (<i>Hamani-Takahashi Law Offices</i>) Tokyo, Japon

Programme scientifique > Vendredi 31 octobre 2014





Vendredi 31 octobre 2014 > 14:00 -17:30

Session	Thème
<p>Droit de la Mode / Droit de l'Art / Propriété Intellectuelle (journée entière)</p>	<p>Protéger la créativité dans les domaines de l'art, de la mode et du design (poursuite du thème principal) Des experts venus du monde entier examineront plus en détails les questions soulevées au cours du thème principal, et plus particulièrement la façon dont les lois de différents pays interagissent pour protéger l'expression créative dans les domaines proches de l'art, de la mode et du design. Des sujets tels que la restitution des biens culturels perdus et volés, la protection des œuvres de création artistique artisanale et des conceptions fonctionnelles et reproduites industriellement, de même que les questions engendrées par le droit contemporain de la mode, feront l'objet de présentations individuelles et de débats.</p>
<p>Droit et Pratique du Contentieux</p>	<p>1- Juge unique, tribunal ou jury ? Des avocats du monde entier nous parleront de leur expérience, des avantages et des inconvénients des panels fonctionnant comme un juge unique, comme un tribunal ou avec l'aide de jurés. Si vous pouviez choisir, pour quelle solution opteriez-vous ? Un juge unique, un tribunal ou un jury ?</p> <p>2- Le rôle du juge non professionnel Quel est le rôle du juge non professionnel (c'est-à-dire n'ayant pas suivi de formation à la magistrature) dans la procédure civile ? Le concept de juge non professionnel est-il dépassé ou reste-t-il pertinent ?</p> <p>3- Cas intéressants Des avocats du monde entier présenteront au public des cas spectaculaires, révolutionnaires, instructifs ou amusants - en d'autres mots, des cas intéressants pour les praticiens du droit du contentieux.</p>
<p>Droit de la Famille</p>	<p>Modes alternatifs de résolution des conflits et rôle de l'avocat en droit de la famille de nos jours</p> <p>1 - Quels sont les différents modes alternatifs de résolution des conflits disponibles dans votre pays ?</p> <p>2 - Quels sont les différents rôles de l'avocat en droit de la famille dans les modes alternatifs de résolution des conflits ?</p> <p>3 - Un avocat en droit de la famille est-il réellement nécessaire en médiation ?</p> <p>4 - « La médiation n'est pas un remède miracle », dans quels cas la médiation ne fonctionne-t-elle pas ?</p> <p>5 - « L'arbitrage, la meilleure manière pour un tricheur de s'en tirer sans avoir à divulguer son patrimoine » ? Comment votre pays s'assure-t-il de l'équité dans les modes alternatifs de résolution des conflits ?</p> <p>6 - Quels modes alternatifs de résolution des conflits familiaux préférez-vous et pourquoi ?</p> <p>7 - Quel degré de confidentialité ou de secret professionnel s'attache aux modes alternatifs de résolution des conflits familiaux dans votre pays ?</p> <p>8 - Détaillez les différentes manières dont les modes alternatifs de résolution des conflits familiaux peuvent se dérouler dans votre pays. Par exemple, est-il possible d'utiliser Skype ou le téléphone ? Quelles opportunités et quels défis ces méthodes soulèvent-elles ?</p>





Vendredi 31 octobre 2014 > 14:00 - 17:30

Président	Orateurs
<p>Ian DE FREITAS (<i>Berwin Leighton Paisner</i>) Londres, Royaume-Uni Fabio MORETTI (<i>Moretti & Burgio</i>) Milan, Italie Howard SPIEGLER (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis</p>	<p>Horst BECKER (<i>Ariathes Rechtsanwälte</i>) Munich, Allemagne Renata BERZANSKIENE (<i>Sorainen</i>) Vilnius, Lituanie Giuseppe CALABI (<i>CBM & Partners Studio Legale</i>) Milan, Italie Giovanni CASUCCI (<i>Bardehle Pagenberg</i>) Vérone, Italie Noah CHARNEY (<i>Association for Research into Crimes Against Art - ARCA</i>) Rome, Italie Simon CLARK (<i>Berwin Leighton Paisner LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Marita DARGALLO NIETO (<i>Sol Muntañola Abogados</i>) Barcelone, Espagne Daniela DELLA ROSA (<i>RDRLaw Firm</i>) Milan, Italie Angus FORSYTH (<i>Stevenson, Wong & Co.</i>) Hong Kong, Chine Mari Claudia JIMENEZ (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis Lawrence KAYE (<i>Herrick, Feinstein LLP</i>) New York, NY, États-Unis Corinne KHAYAT (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France Wei LIN (<i>Zhong Lun W&D Law Firm</i>) Shanghai, Chine Patricia LÓPEZ AUFRANC (<i>Marval, O'Farrell & Mairal</i>) Buenos Aires, Argentine Gianluca POJAGHI (<i>Studio Legale Pojaghi</i>) Milan, Italie Mohammed RACHIDI (<i>Cabinet de Me Rachidi</i>) Casablanca, Maroc Michael J. REMINGTON (<i>Drinker Biddle</i>) Washington, D.C., États-Unis Rosemarie RING (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis Stephen SIDKIN (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Matthias STECHER (<i>Beiten Burkhardt</i>) Munich, Allemagne Massimo STERPI (<i>Studio Legale Jacobacci & Associati</i>) Turin, Italie Gert-Jan VAN DEN BERGH (<i>Bergh Stoop & Sanders Advocaten</i>) Amsterdam, Pays-Bas Claudia VON SELLE (<i>Zschunke Avocats / Rechtsanwälte</i>) Berlin, Allemagne Mark WATSON (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni</p>
<p>Mark C. HILGARD (<i>Mayer Brown LLP</i>) Francfort, Allemagne</p>	<p>Randy ALIMENT (<i>Williams Kastner</i>) Seattle, WA, États-Unis Louis F. BURKE (<i>Louis F. Burke PC</i>) New York, NY, États-Unis Robert J. CALDWELL (<i>Kolesar & Leatham</i>) Las Vegas, NV, États-Unis Marie-Christine CIMADEVILLA (<i>Cimadevilla Avocats</i>) Paris, France Claudio COGGIATTI (<i>Coggiatti & Associati</i>) Rome, Italie Ana COLORADO (<i>Roca Junyent</i>) Barcelone, Espagne Paul CONVERY (<i>Mason Hayes & Curran</i>) Dublin, Irlande Daniele DE BENEDETTI (<i>Studio Legale Associato D&M Legal</i>) Turin, Italie Judge Bernice DONALD (<i>U.S. Sixth Circuit Court of Appeals</i>) Memphis, TN, États-Unis Anna FRUMENTO (<i>R&P Legal</i>) Turin, Italie J. Paul GIGNAC (<i>Arias Ozzello & Gignac LLP</i>) Santa Barbara, CA, États-Unis Sanjeev KAPOOR (<i>Khaitan & Co</i>) New Delhi, Inde Gregor KLEINKNECHT (<i>Hunters Solicitors</i>) Londres, Royaume-Uni Florian NEUMAYR (<i>bpv Hügel Rechtsanwälte OEG</i>) Vienne, Autriche Dr. Mansur POUR RAFSENDJANI (<i>Noerr LLP</i>) Munich, Allemagne Enrica SENINI (<i>Studio Legale Senini</i>) Brescia, Italie Steven J. SHORE (<i>Ganfer & Shore</i>) New York, NY, États-Unis Silvestre TANDEAU DE MARSAC (<i>Fischer, Tandreau de Marsac, Sur & Associés</i>) Paris, France</p>
<p>Simon BRUCE (<i>Farrer & Co.</i>) Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Donna DRAVES (<i>The Draves Law Firm</i>) Orlando, FL, États-Unis Flora HARRAGIN (<i>Farrer & Co.</i>) Londres, Royaume-Uni Caroline HOLLEY (<i>Farrer & Co.</i>) Londres, Royaume-Uni Daniela HORVITZ (<i>Horvitz & Horvitz Abogados</i>) Santiago, Chili Carolina MARIN PEDRENO (<i>Dawson Cornwall</i>) Londres, Royaume-Uni Isabelle REIN-LESCASTEREYRES (<i>BWG Associés</i>) Paris, France Anne REISER (<i>Étude de Me Anne Reiser</i>) Genève, Suisse Idith SCHAHAM, Tel Aviv, Israël Carla SECCHIERI (<i>Studio Legale Av. Secchieri</i>) Padoue, Italie Béatrice WEISS-GOUT (<i>BWG Associés</i>) Paris, France</p>

Programme scientifique > Vendredi 31 octobre 2014





Vendredi 31 octobre 2014 > 14:00 -17:30

Session	Thème
Forum des Firmes	Gestion des conflits d'intérêt
Défense de la Défense / Droits de l'Homme	<p>Le droit à l'assistance de l'avocat et l'exercice effectif des droits de la défense à travers le monde : De la défense du défendu aux attaques sur le défenseur</p> <p>Nous examinerons un thème central pour notre profession qu'est la nécessité de protection de l'avocat dans l'accomplissement de ses missions, que celles-ci soient civiles, pénales ou commerciales, notamment en matière d'intimidation ou de condamnation dont il peut faire l'objet, dans les perquisitions de son cabinet, au regard de son placement sur écoutes téléphoniques. Sa nécessaire liberté d'expression, dans comme en dehors des prétoires pour la défense de ses clients sera également abordée. Les dossiers et situations où l'UIA est intervenue en défense de certains confrères en difficulté et poursuivis du simple fait d'exercer leur profession seront présentés. Une autre problématique de ce thème sera le moment auquel l'intervention de l'avocat est désormais possible notamment au regard des récentes évolutions qu'ont connu de nombreux pays pour que l'assistance de l'avocat se fasse désormais dès la phase policière / préliminaire de l'enquête (France, Belgique, Monaco, Russie...). Les échanges ainsi que les interactions avec l'auditoire seront largement favorisés.</p>
Droit Pénal	<p>Préparer un témoin à une audience pénale : bonne pratique ou entrave à la justice ?</p> <p>La préparation d'un témoin pour une audience pénale, qui peut être parfois une véritable répétition, est dans de nombreux pays interdite ou limitée. Aux Etats-Unis, c'est habituel, voire une obligation essentielle pour la défense. Qu'est ce qui explique ces différences ? Quels sont les dangers pour les avocats dans les différents systèmes et particulièrement dans les affaires criminelles transnationales ? Y-a-t 'il une possibilité de rapprocher ces traditions juridiques divergentes ?</p>
Droit de la Concurrence	Responsabilité individuelle pour des infractions du droit de la concurrence
Médiation et Prévention des Conflits	<p>Avocats en médiation : Évolution des mentalités des avocats. Quel type de formation?</p> <p>Comment les avocats doivent-ils aborder les clients et le médiateur avant et pendant la médiation.</p>
Jeunes Avocats	<p>Opportunités et défis pour les jeunes avocats désireux de développer et de diversifier leurs compétences sur un marché juridique en crise</p> <p>1- Donne-t-on aux jeunes avocats la possibilité de se former dans d'autres domaines tels que l'arbitrage, la médiation et l'insolvabilité ?</p> <p>2 - Les avocats seront-ils obligés de se diversifier pour survivre à l'avenir ?</p> <p>3 - Qu'est-ce qui empêche les jeunes avocats de suivre des formations complémentaires ?</p>

Samedi 1^{er} novembre 2014 > 9:00 -12:30 > 14:00 -17:30

<p>Informatique et Télécommunications / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / Propriété Intellectuelle / Droit de l'Union Européenne (journée entière)</p>	<p>À qui appartiennent les données ?</p> <p>Nous vivons à l'ère « numérique », où nos données et nos vies sont devenues, selon la métaphore usuelle, la nouvelle monnaie ou le nouveau pétrole. Ces données sont enregistrées, stockées et exploitées par des tiers et des gouvernements. Possédez-vous la « maîtrise » de vos données ? Dans quelle mesure avez-vous le droit de les garder privées, contrôler leur utilisation, ou même les faire disparaître ? Les questions abondent et cette session conjointe abordera les plus importantes d'un point de vue juridique.</p>
--	---



Vendredi 31 octobre 2014 > 14:00 - 17:30

Président	Orateurs
<p>Michael BRAUCH (<i>SKW Schwarz Rechtsanwälte</i>) Munich, Allemagne Mary-Daphné FISHELSON (<i>La Garanderie & Associés</i>) Paris, France Murray S. LEVIN (<i>Pepper Hamilton LLP</i>) Philadelphie, PA, États-Unis Jean-Jacques UETTWILLER (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France</p>	<p>Régis BERGONZI (<i>Étude Bergonzi</i>) Monaco, Monaco Carlos FÁTAS MOSQUERA (<i>Aureo Abogados SLP</i>) Barcelone, Espagne Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique Martin KAMAKO (<i>Cabinet Kamako</i>) Douala, Cameroun Martin PRADEL (<i>Martin Pradel</i>) Paris, France Elisabeth SIOUFI (<i>Elisabeth Zakharia Sioufi</i>) Jdeidet El Metn, Liban</p>
<p>Jerome ROTH (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis</p>	<p>Stephane BONIFASSI (<i>Lebray & Associés</i>) Paris, France Maxime DELHOMME (<i>SCP Delhomme</i>) Paris, France David LEPIDI (<i>Selarl Lepidi-Bril</i>) Paris, France Peter MUELLER (<i>Müller & Präger</i>) Gerlingen, Allemagne Jerome ROTH (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis</p>
<p>Aleksander STAWICKI (<i>WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr</i>) Poznan, Pologne</p>	<p>Rocio BELDA (<i>J&A Garrigues S.L.P.</i>) Madrid, Espagne Thierry BONTINCK (<i>Dal & Veldekens</i>) Bruxelles, Belgique Martin André DITTMER (<i>Gorrissen Federspiel</i>) Copenhague, Danemark Emilie JONES (<i>Covington & Burling</i>) Londres, Royaume-Uni Martina MAIER (<i>Mcdermott Will & Emery Belgium</i>) Bruxelles, Belgique Florian NEUMAYR (<i>bpv Hügel Rechtsanwälte OG</i>) Vienne, Autriche Koen PLATTEAU (<i>Olswang LLP</i>) Bruxelles, Belgique</p>
<p>Jorge VERISSIMO (<i>BFV - Sociedade de Advogados</i>) Lisbonne, Portugal</p>	<p>Marie-Anne BASTIN (<i>DS De Backer & Bastin</i>) Bruxelles, Belgique Georges FEGHALI (<i>Cabinet Feghali</i>) Beyrouth, Liban Thomas GAULTIER (<i>AAA - Sociedad de Abogados</i>) Lisbonne, Portugal Clifford J. HENDEL (<i>Araoz & Rueda</i>) Madrid, Espagne Laura RISTORI (<i>Studio Legale Associato Stanghellini, Scarpelli, Rubino, Ristor</i>) Florence, Italie</p>
<p>Annmarie CARVALHO (<i>Farrer & Co.</i>) Londres, Royaume-Uni Martin PRADEL (<i>Martin Pradel</i>) Paris, France Ángel SANCHEZ FREIRE (<i>Araoz & Rueda</i>) Madrid, Espagne</p>	<p>Samantha DAVIES, Londres, Royaume-Uni Fayçal DRIOUECHE (<i>Drioueche</i>) Alger, Algérie Hansjörg FRENZ (<i>Menold Bezler</i>) Stuttgart, Allemagne Irakli KANDASHVILI (<i>Legal Georgia</i>) Tbilisi, Georgie Agustina LOINAZ (<i>ALS Global Law & Accounting</i>) Montevideo, Uruguay Alberto MORIZIO (<i>Studio Legale Morizio</i>) Turin, Italie Martin PRADEL (<i>Martin Pradel</i>) Paris, France Ángel SANCHEZ FREIRE (<i>Araoz & Rueda</i>) Madrid, Espagne</p>

Samedi 1^{er} novembre 2014 > 9:00 - 12:30 > 14:00 - 17:30

<p>Mark REUTTER (<i>Walder Wyss & Partners LTD</i>) Zurich, Suisse Marc GALLARDO MESEGUER (<i>Lexing Spain</i>) Barcelone, Espagne Ian DE FREITAS (<i>Berwin Leighton Paisner</i>) Londres, Royaume-Uni Enrica SENINI (<i>Studio Legale Senini</i>) Brescia, Italie</p>	<p>Alain BENSOUSSAN (<i>Alain Bensoussan Avocats</i>) Paris, France Virginie BENSOUSSAN-BRULE (<i>Alain Bensoussan Avocats</i>) Paris, France Ian DE FREITAS (<i>Berwin Leighton Paisner</i>) Londres, Royaume-Uni Sebastien FANTI (<i>Lexing Switzerland</i>) Sion, Suisse Marc GALLARDO MESEGUER (<i>Lexing Spain</i>) Barcelone, Espagne Alain GROSJEAN (<i>Bonn & Schmitt</i>) Luxembourg, Luxembourg Jean-François HENROTTE (<i>Phillippe & Partners</i>) Liège, Belgique George M. KRAW (<i>Kraw & Kraw</i>) Mountain View, CA, États-Unis Bruce LANDAY (<i>Landay Leblang Stern</i>) Boston, MA, États-Unis Gavin LLEWELLYN (<i>Davenport Lyons</i>) Londres, Royaume-Uni Carlo PILTZ, Berlin, Allemagne Francisco RAMOS ROMEU (<i>Ramos & Arroyo</i>) Barcelone, Espagne Mark REUTTER (<i>Walder Wyss Ltd</i>) Zurich, Suisse Bradley J. RICHARDS (<i>Haynes and Boone LLP</i>) Houston, TX, États-Unis Rosemarie RING (<i>Munger, Tolles & Olson</i>) San Francisco, CA, États-Unis Victor ROSELLO (<i>Esfera Legal Advocats, SLP</i>) Barcelone, Espagne Rany SADER (<i>Sader & Associates</i>) Beyrouth, Liban Enrica SENINI (<i>Studio Legale Senini</i>) Brescia, Italie Elisabeth THOLE (<i>Van Doorne</i>) Amsterdam, Pays-Bas</p>
--	--





Samedi 1^{er} novembre 2014 > 9:00 - 12:30

Session	Thème
Fusions et Acquisitions / Droits des Sociétés	<p>Joint ventures, pièges et moyens de les éviter</p> <p>Les joint-ventures sont un élément récurrent des affaires sur lesquelles plusieurs personnes sont amenées à travailler ensemble à un niveau local, national ou international. Indépendamment du fait de savoir si les joint-ventures sont constituées pour une durée indéterminée ou un projet spécifique, la mise en place, le fonctionnement et la fin d'une joint-venture nécessitent une expertise juridique importante. Cette session mettra en exergue un certain nombre d'aspects essentiels des différents cas de joint-ventures, assortis d'expériences de premier plan partagées par des praticiens issus du monde entier. Des membres de la commission Droit et Pratique du Contentieux participeront également à cette réunion et présenteront les aspects judiciaires des litiges relatifs aux joint-ventures.</p>
Organisation Internationale du Patrimoine	<p>Notre jeune homme préféré est maintenant un vieil homme, âgé de 85 ans. Il a acheté une belle maison (Miami 2011), hérité d'une riche veuve (Dresde 2012) et conservé quelques économies sur ses gains au casino (Macao 2013). Il aime sa femme, âgée de 38 ans et leurs deux enfants mineurs, âgés de 8 et 10 ans ; sa famille va rester unie jusqu'à son décès et il ne divorcera jamais. Il sollicite une dernière fois notre assistance : où doit-il aller installer sa famille, et mourir ?</p> <p>Madame est sans argent et Monsieur, en plus d'une retraite de 120 000 e par an, est propriétaire des biens suivants : Actifs financiers : 1 000 000 e; Maison en Asie : 200 000 e; Antiquités : 200 000 e; Chalet en Suisse : 400 000 e; Rolls Royce neuve : 200 000 e. Total : 2 000 000 e</p> <p>Les participants devront répondre aux questions suivantes en décrivant les règles en vigueur dans leur pays d'exercice :</p> <p>1- Que se passe-t-il si Monsieur s'installe et ne prend pas de dispositions spéciales : a) Juridiquement b) Fiscalement</p> <p>2 - Comment Monsieur et sa famille peuvent-ils optimiser la situation : a) Juridiquement b) Fiscalement</p>
Défense Pénale Internationale	<p>1. L'immunité des chefs d'État et de gouvernement en droit pénal international</p> <p>- La reconnaissance par la Cour internationale de Justice aux termes de son arrêt Yérodia de l'existence d'une immunité de juridiction pour les ministres des affaires étrangères en fonction.</p> <p>- L'absence d'immunité au cœur du Statut de Rome et l'adoption de nouvelles règles relatives à la comparution des membres du gouvernement au plus haut niveau.</p> <p>2. Les poursuites pour atteinte à l'administration de la justice devant les juridictions pénales internationales : conséquences en termes de respect des droits de la défense et des garanties liées à l'exercice par l'avocat de son mandat de conseil. Les règles de déontologie devant ces juridictions.</p>
Droit des Contrats / Droit de la Concurrence	<p>Les contrats de franchise : Ce n'est pas seulement une question de lieu, de lieu, de lieu !</p> <p>Les franchises offrent des possibilités autant au franchiseur qu'au franchisé. Pour le franchiseur cela peut être une façon relativement peu coûteuse de se développer sur un marché déterminé. Pour le franchisé, la franchise peut être une façon peu risquée d'atteindre la réussite individuelle. Or, la réussite n'est pas seulement une question de lieu, mais d'autres facteurs s'avèrent aussi nécessaires comme un modèle opérationnel solide, une expérience consolidée et une marque viable. De même, rien ne peut remplacer un accord bien rédigé, clair et équilibré qui régule ces points et d'autres aspects des relations entre les parties. Durant cette session, nous approfondirons les aspects légaux et contractuels les plus importants à prendre en compte au moment de rédiger et négocier un contrat de franchise, tant pour l'avocat du franchiseur que pour celui du franchisé, y compris l'exécution nécessaire des dispositions légales relatives à la concurrence.</p>
Droit de l'Immigration et Nationalité	<p>La délocalisation internationale de l'artiste créateur - La planification d'immigration facilitant la recherche d'excellence de l'artiste</p> <p>Tandis que la technologie continue de rendre le monde toujours plus petit, le besoin demeure pour l'artiste de voyager et de se délocaliser afin d'étayer, et poursuivre son travail créatif.</p> <p>Ce panel d'experts examinera une large palette de problématiques multinationales sur l'immigration rencontrées par les artistes dans l'exécution de leurs engagements internationaux comprenant les visas d'affaires, les permis de travail, le regroupement familial, les étapes menant à la résidence permanente, les considérations juridiques et logistiques en rapport avec l'accompagnement du personnel de soutien, la documentation de voyage, les considérations financières, l'imposition et l'affiliation aux assurances sociales.</p>
Droit de la Responsabilité / Droit des Biotechnologies	<p>Innovation, santé et droit à l'information: Le droit alimentaire, des fibres et des toxines</p> <p>Les questions touchant la sécurité de l'approvisionnement alimentaire sont fondamentales. L'innovation, comme partie intégrante des aliments génétiquement modifiés, est une question morale et éthique pour l'Union européenne, et un sujet de grand intérêt. L'étiquetage des aliments soulève des questions multiples pour les partenaires commerciaux internationaux. Cette session se focalisera sur les bénéfices et risques supposés liés aux innovations en matière d'OGM, y compris sur la manière dont ils peuvent impacter, d'un point de vue épigénétique, les gènes qui feront l'objet de mutations pour les générations futures. Nous étudierons également la gestion des risques et leur couverture d'assurance, y compris du point de vue de la responsabilité civile.</p>





Samedi 1^{er} novembre 2014 > 9:00 - 12:30

Président	Orateurs
<p>Marc FYON (<i>Stibbe</i>) Bruxelles, Belgique Stephan KÖNIG (<i>Oppenhoff & Partner</i>) Cologne, Allemagne</p>	<p>Pierre-Menno DE GIRARD (<i>Reinhart Marville Torre</i>) Paris, France Sanjeev KAPOOR (<i>Khaitan & Co</i>) New Delhi, Inde Stephan KÖNIG (<i>Oppenhoff & Partner</i>) Cologne, Allemagne Stéphane KONKOLY (<i>Vischer</i>) Bâle, Suisse Jorge MARTI MORENO (<i>Uriá Menéndez Abogados, S.L.P</i>) Valence, Espagne James D. ROSENER (<i>Pepper Hamilton LLP</i>) New York, NY, États-Unis Zdravka UGRINOVA (<i>Uriá Menéndez Abogados, S.L.P</i>) Sofia, Bulgarie</p>
<p>Hugues LETELLIER (<i>Hohl, Avocats</i>) Paris, France</p>	<p>Balthasar BESSENICH (<i>Kellerhals Anwalte</i>) Bâle, Suisse Simon BRUCE (<i>Farrer & Co</i>) Londres, Royaume-Uni Barbara R. HAUSER (<i>Barbara R Hauser LLC</i>) Minneapolis, (MN) Etats-Unis Alexis HILLE (<i>Farrer & Co</i>) Londres, Royaume-Uni Andreas Otto KUHNE (<i>BKL Rechtsanwälte</i>) Bonn, Allemagne PaÛla QUEMENEUR-BARBUDO, Paris, France Raphaël REY (<i>Banna & Quinodoz</i>) Genève, Suisse Howard S. SIMMONS (<i>Simmons Da Silva & Sinton</i>) Brampton, Canada Tao SUN (<i>Sun Tao Law</i>) Paris, France</p>
<p>Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique</p>	
<p>Ignacio CORBERA DALE (<i>J&A Garrigues S.L.P</i>) Londres, Royaume-Uni Aleksander STAWICKI (<i>WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr</i>) Poznan, Pologne</p>	<p>Astrid ABLASSER-NEUHUBER (<i>BPV Hügel Rechtsanwälte OG</i>) Vienne, Autriche Claudio ARTURO (<i>Petsch Frosch Klein Arturo Rechtsanwälte</i>) Vienne, Autriche Horst BECKER (<i>Ariathes Rechtsanwälte</i>) Munich, Allemagne Rocio BELDA (<i>J&A Garrigues S.L.P</i>) Madrid, Espagne Emilie JONES (<i>Covington & Burling</i>) Londres, Royaume-Uni Corinne KHAYAT (<i>UGGC Avocats</i>) Paris, France José Antonio MIGUEL NETO (<i>Miguel Neto Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil Jordi RUIZ DE VILLA (<i>Jausas Legal y Tributario S.L.P</i>) Barcelone, Espagne Stephen SIDKIN (<i>Fox Williams LLP</i>) Londres, Royaume-Uni Leslie THIELE (<i>Whiteman Osterman & Hanna LLP</i>) Albany, NY, États-Unis</p>
<p>Jacqueline R. BART (<i>Jacqueline R. Bart & Associates</i>) Toronto, Canada</p>	<p>George AKST (<i>Akst & Akst</i>) New York, NY, États-Unis Nikos ARGIRIOU (<i>Nikos Argiriou Law Office</i>) Thessalonique, Grèce Bruno BLANPAIN (<i>Marx Van Ranst Vermeersch & Partners</i>) Bruxelles, Belgique Marla Vanessa BOJORGE ZUNIGA (<i>Associates International Corporate and Immigration Lawyers</i>) Valence, Espagne Clayton CARTWRIGHT (<i>The Cartwright Law Firm LLC</i>) Columbus, OH, États-Unis Laura DANIELSON (<i>Fredrikson & Byron, P.A.</i>) Minneapolis, MN, États-Unis Laura DEVINE (<i>Laura Devine Solicitors</i>) Londres, Royaume-Uni Rayan HOUDROUGE (<i>Lenz & Staehelin</i>) Genève, Suisse Hervé LINDER (<i>Ernst & Linder LLC</i>) New York, NY, États-Unis Miguel LOINAZ (<i>ALS Abogados</i>) Montevideo, Uruguay</p>
<p>Barbara J. GISLASON (<i>Law Office of Barbara J. Gislason</i>) Minneapolis, MN, États-Unis Douglas F. WELEBIR (<i>Welebir, Tierney & Weck, APLC</i>) Redlands, CA, États-Unis</p>	<p>Sergio FERRAZ (<i>Sergio Ferraz Consultoria Juridica</i>) Sao Paulo, Brésil Shubha GHOSH (<i>University of Wisconsin Law School</i>) Madison, WI, États-Unis Mohammed RACHIDI (<i>Cabinet de Me Rachidi</i>) Casablanca, Maroc Jim ROBINSON (<i>Best Hooper Solicitors</i>) Melbourne, Australie Shigeki TAKAHASHI (<i>Hamani-Takahashi Law Offices</i>) Tokyo, Japon Douglas F. WELEBIR (<i>Welebir, Tierney & Weck, APLC</i>) Redlands, CA, États-Unis</p>

Programme scientifique > Samedi 1^{er} novembre 2014





Samedi 1^{er} novembre 2014 > 14:30 - 17:30

Session	Thème
Retraite et Prévoyance	<p>Les prestations extraordinaires ou les voies de solidarité extraréglementaires des caisses d'avocats Il peut être intéressant de connaître les mécanismes et formules des caisses utilisés pour financer et remplir les domaines de solidarité pure, ainsi que connaître la véritable portée de ces actions.</p> <p>La responsabilité privée ou publique des caisses des avocats et des personnes responsables de leur administration L'objet de cette session est l'étude et l'évaluation comparative de la législation et de la jurisprudence au regard de ces exigences de responsabilité des caisses et des membres de leurs organes d'administration et/ou de gestion dans chaque pays.</p>
Droit du travail	<p>Externalisation, sous-traitance et location de personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - questions en matière de travail et d'emploi relatives à l'externalisation ; - méthodes disponibles pour externaliser des activités de business dans les différents systèmes de droits, comme le transfert d'entreprises, les accords de sous-traitance et la location de personnel ; - règles de droit du travail régissant cette matière ; - discussion à travers quelques études de cas.
Droit de la Presse et des Médias	<p>La protection des sources et de la liberté d'expression des journalistes</p>
Droit Administratif	<p>Exportation d'œuvres d'art et d'objets présentant un intérêt culturel - Limites et contrôle des gouvernements au nom de l'intérêt public Cette session a pour but de débattre de l'encadrement légal de l'exportation de biens culturels (notamment les Conventions, les Lois, Règlements et Lois nationales relatives à leur exportation) et d'aborder la question de l'équilibre entre la nécessité d'imposer des restrictions à l'exportation pour des raisons nationales et culturelles et les besoins de libéralisation afin de répondre aux sollicitations du marché international. Une attention particulière sera donnée à l'évaluation des Conventions de l'UNESCO/UNIDROIT et au Règlement n°116/2009, ainsi qu'aux lois des États membres, sous l'angle de la liberté du commerce face à la nécessité de protection du patrimoine.</p>
Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal	<p>Co-conseils gravitant autour d'une même étoile - Coordination du conseil en matière d'immigration et de fiscalité pour l'artiste mobile mondial Un panel d'experts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- examinera un vaste domaine de questions rencontrées par un artiste qui se déplace dans le monde quand l'accompagnement en matière fiscale et d'immigration doivent être coordonnés. Cela comprend les visas d'affaires, les déplacements, les candidatures pour des visas de résidence permanente, des moyens pour acquérir la citoyenneté, et les changements de domicile 2 - démontrera comment l'immigration et le conseil fiscal devraient être coordonnés pour mieux servir les intérêts de l'artiste.
Négociation Internationale dans la Pratique des Avocats	<p>Approche de l'environnement juridique et économique de la région du Golfe sous une perspective occidentale Large perspective des défis et opportunités pour les cabinets juridiques étrangers agréés à Dubaï, Émirats Arabes Unis, et dotés d'une solide expérience dans la région.</p>
Organisation des Cabinets d'Avocats	<p>La rémunération des associés Quelles sont les stratégies utilisées par les cabinets d'avocat pour rémunérer leurs associés au cours de leur vie active puis à la retraite ?</p>

Sponsor de la session





Samedi 1^{er} novembre 2014 > 14:30 - 17:30

Président	Orateurs
José M^a ANTRAS BADIA (<i>Bufete Antras Abogados Asociados S.L.P / Mutualidad Abogacia</i>) Barcelone, Espagne	
Federico TORZO (<i>Macchi di Cellere Gangemi</i>) Milan, Italie	Ulrich BAUMANN (<i>Rechtsanwalt Fachanwalt für Arbeitsrecht</i>) Buch am Buchrain, Allemagne Mary-Daphné FISHELSON (<i>La Garanderie & Associés</i>) Paris, France Claudio GOMARA (<i>Gomara de Oliveira, Advogados</i>) Sao Paulo, Brésil Sascha R. GROSJEAN (<i>Taylor Wessing</i>) Düsseldorf, Allemagne Rayan HOUDROUGE (<i>Lenz&Staelin</i>) Genève, Suisse Matelda LO FIEGO (<i>Studio Legale Lo Fiego</i>) Milan, Italie Michael MEYENBURG (<i>Sladek Meyenburg</i>) Vienne, Autriche Sophie MORREEL-WEBER (<i>Lex&Co</i>) Paris, France Martin NEBELING (<i>Bird & Bird LLP</i>) Düsseldorf, Allemagne Pascal PETREL (<i>Petrel & associés</i>) Paris, France Acácio PITA NEGRÃO (<i>PLEN - Sociedade de Advogados RL</i>) Lisbonne, Portugal Jacqueline SCOTT (<i>Fortney Scott, LLC</i>) Washington, D.C., États-Unis
Jean-Yves DUPEUX (<i>Lussan & Associés</i>) Paris, France	Duygu AKAN (<i>Cinar & Cinar Law Office</i>) Istanbul, Turquie Yadh AMMAR (<i>Ammar & Associés Avocats</i>) Tunis, Tunisie Alain BENSOUSSAN (<i>Alain Bensoussan Selas</i>) Paris, France Joachim BILE-AKA (<i>Bile - Aka, Brizoua-Bi & Associés</i>) Abidjan, Côte d'Ivoire Thierry BONTINCK (<i>Dal & Veldeken</i>) Bruxelles, Belgique Yoshihisa HAYAKAWA (<i>Uryu & Itoga</i>) Tokyo, Japon Tomas JULIN , Miami, (FL) Etats-Unis Luca LUPARIA (<i>Studio Legale Prof. Avv Luca Luparia</i>) Milan, Italie José Antonio MIGUEL NETO (<i>Miguel Neto Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil Francesco P. OLIVIERI (<i>Studio Legale Olivieri, Ciapetti & Partners Firenze</i>) Florence, Italie Emmanuel PIERRAT (<i>Cabinet Pierrat</i>) Paris, France
José Luis MOREIRA DA SILVA (<i>SRS Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal	François MOYSE (<i>DSM Di Stefano Moyse</i>) Luxembourg, Luxembourg Manuel TEVES VIEIRA (<i>SRS Advogados</i>) Lisbonne, Portugal
Jacqueline R. BART (<i>Jacqueline R. Bart & Associates</i>) Toronto, Canada Tiago MARREIROS MOREIRA (<i>Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL</i>) Lisbonne, Portugal	Jacqueline R. BART (<i>Jacqueline R. Bart & Associates</i>) Toronto, Canada Clayton CARTWRIGHT (<i>The Cartwright Law Firm LLC</i>) Columbus, OH, États-Unis Laura DANIELSON (<i>Fredrikson & Byron P.A</i>) Minneapolis, MN, États-Unis Laura DEVINE (<i>Laura Devine Solicitors</i>) Londres, Royaume-Uni Daniel LEHMANN (<i>Bär & Karrer AG</i>) Zurich, Suisse Agustina LOINAZ (<i>ALS Global Law & Accounting</i>) Montevideo, Uruguay Marilyn MCKEEVER (<i>Berwin, Leighton, Paisner</i>) Dartford, Royaume-Uni
Daniela DI FRANCIA (<i>Studio Legale Di Francia</i>) Bologne, Italie	Daniela DI FRANCIA (<i>Studio Legale Di Francia</i>) Bologne, Italie Lorena DI MEZZA (<i>Studio Legale Di Francia</i>) Bologne, Italie Roberto GRANELLO (<i>Kelmer Group</i>) Dubaï, Emirats Arabes Unis Filipa TENREIRO (<i>Studi Valente e Associati</i>) Milan, Italie
José Antonio MIGUEL NETO (<i>Miguel Neto Advogados Associados</i>) Sao Paulo, Brésil	Ricardo TEIXEIRA (<i>Grupo KAMAE</i>) Coimbra, Portugal



Activités sociales

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue - Mercredi 29 octobre 2014

› 18h00 / 21h00 : Teatro della Pergola



Orateur
d'honneur :
Massimiliano
Fuksas

La cérémonie d'ouverture du congrès, se déroulera au Teatro della Pergola et comptera la participation exceptionnelle de Massimiliano Fuksas, architecte de renommée internationale.

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. Le maire de Florence et le ministre de la justice italien ont également été invité.

Construit en 1656, le Teatro della Pergola situé au centre de la ville de Florence, est un lieu qui vous enchantera par son cadre historique. C'est l'un des opéras les plus anciens et les plus riches d'histoire de toute l'Italie qui a notamment été témoin de la création de plusieurs opéras de Vivaldi, et où vous aurez l'opportunité d'assister à un concert en direct lors de la cérémonie.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue dans les salons du théâtre, où vous retrouverez vos confrères et amis.

Soirée Informelle - Jeudi 30 octobre 2014

› 20h00 / 23h00 : Stazione Leopolda

La soirée informelle avec cocktail dînatoire se déroulera à la Stazione Leopolda. Remarquable édifice de style néo-renaissance, la gare inaugurée en 1847, fut transformée dès 1860 en gare de marchandises. Elle est devenue le siège d'expositions depuis quelques années.

GUCCI



Partenaires de la soirée informelle

Soirée libre - Vendredi 31 octobre 2014

L'agence DESTINATION PLUS tiendra à votre disposition pendant le congrès une liste de restaurants pour votre soirée libre à Florence.

Cérémonie de clôture - Samedi 1^{er} novembre 2014

› 17h45 / 19h15 : Palazzo dei Congressi

La passation de la présidence de l'actuel Président Stephen L. Dreyfuss au Président désigné Miguel Loinaz Ramos sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra au Palazzo dei Congressi et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que sera remis le Prix Monique-Raynaud Contamine, récompensant les auteurs des meilleurs rapports du congrès.

Soirée de gala - Samedi 1^{er} novembre 2014

› 20h30 : Palazzo Vecchio

Situé sur la Piazza della Signoria et construit de 1299 à 1314, le Palazzo de la Signoria fut d'abord la résidence des Prieurs, avant de devenir le Palazzo Vecchio. Il abrite aujourd'hui le Conseil municipal de Florence. L'intérieur Renaissance contraste par son raffinement et son faste avec l'extérieur de style gothique.

Le dîner de gala se tiendra dans le magnifique Salone dei Cinquecento. Cette salle gigantesque (1200 m² et 18 m de hauteur) fut construite en 1495, et utilisée notamment par les Médicis, en salle d'audience et comme salle des fêtes. Les murs et le plafond, décorés par le célèbre Vasari, présentent notamment de splendides scènes et allégories à la gloire de Florence.

Prix du dîner de gala : 160 Euros par personne.



Partenaires de la soirée de gala



Excursion générale - Dimanche 2 novembre 2014

➤ 9h00 / 16h00 : Sienne



Départ en bus à 9h30 depuis le Grand Hôtel Baglioni pour 1 heure et demi de route à travers la campagne toscane. Arrivée à Sienne, cité exceptionnelle située au cœur d'un vaste paysage de collines.

Universellement connue pour son patrimoine artistique et son architecture médiévale héritée du XII^e siècle, le centre historique, qui s'articule autour de la Piazza del Campo, a été classé au patrimoine mondial par l'Unesco en 1995. Le Duomo est aussi l'un des joyaux de la ville.

Au cours de cette visite guidée à pied, vous découvrirez le Musée Santa Maria della Scala qui fut à l'origine l'un des plus anciens hôpitaux d'Europe.

À 13h00, déjeuner à l'Enoteca Italiana, institution publique unique en Italie, qui a pour but de valoriser et faire connaître les grands vins italiens. À l'intérieur, plus de 1 500 vins en exposition permanente. Ensuite temps libre pour flâner dans la ville. Retour à Florence dans l'après-midi.

Si vous souhaitez bénéficier d'un transfert à l'aéroport de Florence suite à l'excursion générale, merci de bien vouloir l'indiquer sur le formulaire d'inscription au congrès.

Dans ce cas, veuillez prévoir un vol retour au plus tôt à 18h30.

Prix de l'excursion générale incluant le transport en autocar, le déjeuner et les visites guidées : 155 Euros par personne.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

Activités sportives et loisirs

Pour les participants désireux d'assister intégralement aux séances de travail tout en profitant au maximum de leur séjour à Florence, des activités gratuites sont prévues en début de matinée, à partir de 7h45.

- Jogging sur les berges de l'Arno
- Shopping gastronomique au marché central traditionnel
- Tourisme (courte visite guidée d'un lieu historique et artistique)

Vous serez de retour à votre hôtel à 8h45, juste à temps pour les séances de travail !

Compétition de golf / tournoi de tennis Mercredi 29 octobre 2014 - 12h00



Circolo Golf Ugolino
1889

Prix : approx. 100 Euros (Min de participants : 24 / Max : 52)

Rejoignez vos amis et collègues pour un parcours de neuf trous sur ce magnifique terrain de golf naturel dessiné et construit en 1934 sur les collines du Chianti, épousant à merveille le modelé du paysage toscan. Abrisant le plus ancien club de golf d'Italie, fondé en 1889, il est considéré comme l'un des terrains de golf naturels les plus attractifs du monde !

Départ : 12h00. Vous serez de retour à Florence à temps pour la cérémonie d'ouverture de 18h00.

Le prix comprend la location des clubs, un déjeuner léger, le droit d'entrée et des médailles pour les vainqueurs.

Circolo Golf Ugolino 1889 :
<http://www.golfugolino.it/>



CIRCOLO DEL TENNIS FIRENZE
1898

Prix : 50 Euros (Min de participants : 16 / Max : 32)

Rejoignez vos amis et collègues pour un tournoi de tennis organisé dans un des clubs de tennis les plus anciens et renommés d'Italie, situé dans le magnifique parc du Cascine, à quelques minutes seulement du centre-ville.

Départ : 12h00.

Quatre terrains en terre battue seront à votre disposition, les demi-finales étant prévues à 15h00 et la remise des prix à 17h00.

Le prix comprend un déjeuner léger, la location des courts et des médailles pour les vainqueurs.

Circolo del Tennis Firenze 1898 :
<http://www.ctfirenze.it/>



Activités pour les accompagnants

Les réservations d'activités pour les accompagnants doivent se faire de préférence en même temps que celles de l'hébergement et des programmes pré et post-congrès.

Nous vous recommandons de réserver les activités pour les accompagnants à l'avance étant donné que quelques visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception. **Inscrivez-vous en ligne : www.destinationplus-uia.com.**

Vous aurez tout de même la possibilité de vous inscrire sur place au Palazzo dei Congressi auprès de **DESTINATION PLUS**, sous réserve de disponibilité des activités souhaitées. Les paiements s'effectueront en Euros.

Les horaires définitifs de départ des activités pour les accompagnants seront indiqués dans le programme final de l'UIA, affichés au bureau d'accueil **DESTINATION PLUS** et dans tous les hôtels du Congrès. Si le nombre de participants minimum n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées.

En cas de non présentation le jour de l'activité, **DESTINATION PLUS** ne procédera à aucun remboursement (voir conditions d'annulation page 41).

Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

Le Grand Hôtel Baglioni sera le point de rencontre pour le départ de toutes les excursions.

Tour d'orientation de Florence > Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 octobre > matin

> Prix : 35 Euros (Minimum de participants : 10)

Découverte de Florence à pied. Vous serez accompagnés d'un guide anglophone et équipés d'écouteurs vous permettant de suivre les explications.

Vous débutez par la Place Santa Maria Novella, où vous admirerez l'incroyable façade de l'église Romane du même nom.

Visite du Ponte Vecchio puis de la place de la Seigneurie, centre politique de Florence, avec comme toile de fond l'admirable tableau formé par le très fameux Palazzo Vecchio et la Loggia dei Lanzi.

Suite de la matinée en direction de l'Église Orsanmichele et de la Place du Dôme, avec la magnifique Cathédrale Santa Maria del Fiore et son admirable Coupole de Brunelleschi, le Campanile de Giotto et le Baptistère Saint Jean.

Il s'agit ici d'un tour d'orientation sans les entrées dans les sites.



Expérience de la mode florentine > Jeudi 30 octobre > matin

> Prix : 50 Euros (Minimum de participants : 20)



Vous serez accompagnés d'un guide anglophone et équipés d'écouteurs pour la visite du Musée Gucci, véritable symbole de la mode italienne, fondé en 1921. Le musée est situé sur la place de la Seigneurie.

Vous passerez ensuite par l'une des plus belles rues du centre historique de Florence, la Via Tornabuoni, symbole de l'élégance florentine avant de rejoindre le Musée de Chaussures de Salvatore Ferragamo, notamment célèbre pour sa collection ayant appartenu à Marilyn Monroe.



Cours de cuisine toscane > Samedi 1^{er} novembre > matin



> Prix : 110 Euros (Minimum de participants : 10)

Découvrez la cuisine toscane dans toute sa diversité grâce à un cours de cuisine de 3 heures au Grand Hôtel Baglioni. Apprenez à réaliser un menu typique de Toscane que vous dégusterez ensuite en toute convivialité.

La Galerie des Offices et son couloir secret > Jeudi 30 et vendredi 31 octobre > après-midi

> Prix : 120 Euros (Minimum de participants : 15)

Accompagnés d'un guide, équipés d'écouteurs vous permettant de suivre les explications et munis d'une entrée réservée, vous visiterez la Galerie des Offices, un des plus célèbres musées du monde et son incroyable collection de peintures.

Vous emprunterez le Couloir Vasari, couloir privé spécialement ouvert pour les congressistes UIA, qui abrite une collection unique d'autoportraits de la Renaissance à nos jours. Cet itinéraire vous offre une promenade d'un km à travers Florence grâce à un passage « haut perché » qui traverse l'Arno.

EXCLUSIVITÉ UIA



À la découverte des secrets des moines dominicains - Lieux insolites > Jeudi 30 octobre > après-midi

> Prix : 50 Euros (Minimum de participants : 10)



Accompagnés d'un guide et équipés d'écouteurs vous permettant de suivre les explications, cette visite commencera par l'Église Santa Maria Novella. L'église est l'un des plus importants de tous les bâtiments de la Renaissance à Florence et abrite de nombreux chefs-d'œuvre.

Il ne faut que quelques minutes pour atteindre l'Officina Profumo Farmaceutica, l'une des plus anciennes pharmacies au monde fondée en 1612 par des moines dominicains et qui continue encore aujourd'hui à utiliser des formules traditionnelles élaborées par les moines.

Cette promenade se poursuivra vers l'Église Ognissanti remplie de toiles de Giotto, Botticelli et Ghirlandaio et qui abrite également la pierre tombale de la famille Vespucci.

Chianti et San Gimignano > Vendredi 31 octobre > journée

> Prix : 170 Euros (Minimum de participants : 20)



Accompagnés d'un guide anglophone et équipés d'écouteurs vous permettant de suivre les explications, départ de Florence en bus à la découverte d'une production de vin et d'huile d'olive réputée, au cœur de la région du Chianti.

Visite des caves à vin, du moulin à huile et de la « orciaia », la cave à huile.

Après une dégustation de vins et un déjeuner typique de cuisine toscane dans cette merveilleuse demeure, départ pour San Gimignano. Cette petite ville médiévale est l'une des plus pittoresques de la région et figure au patrimoine mondial de l'Unesco connue pour ses hautes tours de pierre, son enceinte et ses maisons fortifiées.

Retour à Florence en fin d'après-midi.

Activités pour les accompagnants



Pré congrès

Du dimanche 26 au mercredi 29 octobre > Venise (4 jours / 3 nuits)

Venise, la Sérénissime, est la ville par excellence de l'étonnement et de l'émotion. Vous serez charmés par ses multiples décors.



Jour 1 : dimanche 26 octobre > Venise

Arrivée des participants par leurs propres moyens.

Rendez-vous à l'hôtel Monaco & Grand Canal 4* (ou similaire) à 14h30.

En début d'après-midi, votre guide anglophone vous accompagnera dans le quartier Saint Marc où vous découvrirez la Basilique, le Campanile, les Procuraties, le Pont des Soupirs et visiterez le Palais des Doges.

En début de soirée, transfert pour dîner au restaurant « Le Maschere », où vous dégusterez les meilleures spécialités vénitienes.

Nuit à l'hôtel Monaco & Grand Canal 4 (ou similaire).*



Jour 2 : lundi 27 octobre > Venise

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ avec votre guide pour visiter un atelier de fabrication de masques du Carnaval.

Ensuite, vous vous rendez dans un « squero » où sont fabriquées les gondoles avant d'embarquer dans l'une d'elles pour un tour sur le Grand Canal.

Déjeuner au restaurant le « Giardinetto », osteria typique de Venise.

Après-midi libre.

En fin de journée, transfert pour dîner dans un célèbre restaurant de la ville, « El Giglio ».

Nuit à l'hôtel Monaco & Grand Canal 4 (ou similaire).*



Jour 3 : mardi 28 octobre > Venise

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ avec votre guide à bord d'une vedette privatisée pour une croisière dans les îles de la lagune.

Découverte de San Michele, l'île-cimetière de la ville de Venise, située au nord de la cité, à mi-chemin de l'île de Murano.

Votre escapade se poursuivra à Murano où vous visiterez une verrerie et admirerez la démonstration d'un maître verrier.

Déjeuner dans un restaurant typique à Burano, le « Gatto Nero » et découverte de l'île des dentelles et des maisons colorées de pêcheurs.

Le soir, dîner dans un restaurant typique de Venise, la « Taverna La Fenice ».

Nuit à l'hôtel Monaco & Grand Canal 4 (ou similaire).*

Jour 4 : mercredi 29 octobre > Venise / Florence

Après le petit-déjeuner, votre guide vous accompagnera pour un transfert en bateau-taxi depuis l'hôtel jusqu'à la gare de Venise, où vous prendrez le train pour Florence.

Arrivée à la gare de Florence en fin de matinée d'où vous vous rendez à vos hôtels situés à quelques minutes de la gare et du Palais des Congrès.



Venise > Du 26 au 29 octobre 2014

Minimum de participants : 20	Chambre double	Chambre individuelle
Prix du forfait par personne	1 320 Euros	1 860 Euros
Supplément vue canal par personne	450 Euros	900 Euros

Ces prix incluent : Les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou/et individuelle en hôtel 4* avec petit-déjeuner (3 nuits), les repas mentionnés au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide anglophone pendant tout le séjour et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Les vols internationaux, le billet de train Venise/Florence*, le transfert de l'aéroport ou de la gare à l'hôtel, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., les assurances annulation/bagages (facultatives) et l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire).

Les prix ci-dessus ont été établis sur la base de 20 participants minimum. DESTINATION PLUS se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le pré-congrès à la date du 12 septembre 2014 dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, DESTINATION PLUS vous rembourserait le montant du pré-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins.

En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables.

Source : Destination Plus

*** Le prix du billet de train Venise / Florence fera l'objet d'un supplément qui vous sera communiqué courant juin 2014 (entre 35 € et 70 €).**

Post-congrès

Du dimanche 2 au mercredi 5 novembre > Naples, Pompéi et Herculaneum (4 jours / 3 nuits)

Naples est une ville chargée d'histoire où se sont croisées de nombreuses civilisations. Vous serez enchantés par les anciennes cités romaines alentours, Pompéi et Herculaneum.

Jour 1 : dimanche 2 novembre > Florence - Naples



Rendez-vous en fin de journée au point de rencontre du Grand Hôtel Baglioni. Départ en train pour Naples, depuis la gare Santa Maria Novella de Florence, avec votre accompagnateur anglophone. Dîner à bord du train. Arrivée à la gare de Naples dans la soirée et transfert en bus jusqu'à l'hôtel. Installation dans les chambres. Nuit dans un hôtel 4*.

Jour 2 : lundi 3 novembre > Naples



Petit déjeuner à l'hôtel puis visite guidée à pied de la vieille ville, connue sous le nom de "Spaccanapoli", et des plus belles églises de Naples, Gesù Nuovo et Santa Chiara. Votre escapade se poursuivra dans la rue San Gregorio Armeno, célèbre pour ses boutiques artisanales d'art santonnier, pour rejoindre ensuite la Chapelle Sansevero qui abrite la célèbre statue du Christ voilé. Déjeuner dans une trattoria. Dans l'après-midi, découverte des incontournables de la ville : la Piazza Plebiscito, le théâtre San Carlo, le Palais Royal, le Castel dell'Ovo. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Dîner et nuit dans un hôtel 4*.

Jour 3 : mardi 4 novembre > Pompéi et Herculaneum

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ en bus pour Pompéi. Visite guidée de la ville romaine antique et découverte du site archéologique classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Déjeuner dans un restaurant à Pompéi et transfert à Herculaneum. Visite guidée d'une cité voisine également ensevelie par l'éruption du Vésuve et offrant des vestiges remarquablement mieux conservés. Retour à Naples en fin d'après-midi. Dîner dans une trattoria et nuit dans un hôtel 4*.



Jour 4 : mercredi 5 novembre > Naples

Petit-déjeuner à l'hôtel puis libération des chambres (avant midi) et temps libre. Fin de nos services. **Le transport au départ de Naples en avion ou en train est à votre charge.**

Naples, Pompéi et Herculaneum Du 2 au 5 novembre 2014

<i>Minimum de participants : 20</i>	<i>Chambre double</i>	<i>Chambre individuelle</i>
<i>Prix du forfait par personne</i>	<i>1 050 Euros</i>	<i>1 350 Euros</i>

Ces prix incluent : Les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou/et individuelle en hôtel 4* avec petit-déjeuner (3 nuits), les repas mentionnés au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide anglophone du jour 1 au jour 4 avant midi et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Les vols internationaux, le billet de train Florence/Naples*, le transport depuis Naples en avion ou en train, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., les assurances annulation/bagages (facultatifs) et l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire).

Les prix ci-dessus ont été établis sur la base de 20 participants minimum. DESTINATION PLUS se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le post-congrès à la date du 12 septembre 2014 dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, DESTINATION PLUS vous rembourserait le montant du post-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins. **En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables.**

Source : Destination Plus

* **Le prix du billet de train Florence / Naples fera l'objet d'un supplément qui vous sera communiqué courant juin 2014 (entre 35 e et 70 e).**



Hébergement

Les hôtels du congrès sélectionnés par l'UIA sont situés au cœur de Florence, plus précisément à proximité de la Place Santa Maria Novella et à quelques minutes à pied du Palais des Congrès. Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Vous trouverez ces tarifs sur le formulaire d'inscription.

Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous conseillons vivement de faire vos réservations dès que possible auprès de notre partenaire Destination Plus. **Inscrivez-vous en ligne : www.destinationplus-uia.com**

Four Seasons 5*

À partir de : 335 €

L'hôtel Four Seasons est situé au cœur du plus grand jardin privé de Florence. Il compte 116 chambres luxueuses au décor Renaissance réparties dans 2 bâtiments : le Palazzo della Gherardesca et le Conventino.



- › **Situation** : Situé à 3 km du Palais des Congrès, soit 20 minutes à pied, ou 5 minutes en taxi.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec baignoire et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD, lecteur CD et DVD, coffre-fort, minibar, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Centre de fitness, spa, piscine extérieure, centre d'affaires, service de blanchisserie, bar lounge, plusieurs restaurants.

Notre avis : Nous avons aimé le cadre magnifique de cet hôtel luxueux au charme Florentin.

Grand Hôtel Baglioni 4*

À partir de : 185 €

Le Grand Hôtel Baglioni a été le témoin d'événements historiques et mondains depuis 1903. Ses 193 chambres ont été récemment rénovées et décorées dans le style florentin. Le Grand Hôtel Baglioni sera le point de départ de toutes les excursions.



- › **Situation** : Idéalement situé à 450 mètres du Palais des Congrès, soit 6 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec baignoire ou douche et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD, minibar, coffre-fort, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Restaurant panoramique terrasse, bar américain, voiturier, baby-sitting, conciergerie, bagagerie, parking et centre de bien-être à proximité.

Notre avis : Un symbole incontournable de Florence. Nous avons aimé son style ancien, ses chambres spacieuses et son magnifique restaurant panoramique.

Cerretani MGallery 4* (Club Accor Hotels)

À partir de : 205 €

L'hôtel Cerretani MGallery est un établissement moderne au sein d'un bâtiment historique disposant de 84 chambres spacieuses et bien décorées.



- › **Situation** : Situé à 750 mètres du Palais des Congrès, soit 9 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec douche ou baignoire et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD, coffre-fort, minibar, radio, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Bar à vin, baby-sitting sur demande et parking à proximité de l'hôtel.

Notre avis : Nous avons aimé l'accueil hors pair à l'hôtel Cerretani MGallery. Légèrement plus loin du Palais des Congrès que les autres hôtels, il est idéal pour les congressistes souhaitant être proche de la zone piétonne et commerçante.

L'Orologio 4* (Why The Best Hotels)

À partir de : 200 €

La décoration de l'hôtel L'Orologio s'inspire de l'horlogerie et d'une collection privée de montres vintage. Vous retrouverez ce décor dans chacune des 55 chambres élégantes qui donnent sur les petites rues du centre historique de Florence.



- › **Situation** : Idéalement situé à 550 mètres du Palais des Congrès, soit 6 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains en marbre avec baignoire ou douche, produits de courtoisie, télévision LCD, minibar, coffre-fort, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Réception / Conciergerie 24/24h, snack bar, centre de fitness, sauna, parking à proximité de l'hôtel.

Notre avis : Nous avons aimé la thématique atypique et luxueuse de cet hôtel à l'accueil chaleureux.



Santa Maria Novella 4* (Why The Best Hotels)

À partir de : 200 €

Le Santa Maria Novella est un hôtel de 71 chambres décorées dans un style florentin, qui offrent une vue panoramique sur l'église et la place Santa Maria Novella.



- › **Situation** : Idéalement situé à 550 mètres du Palais des Congrès, soit 6 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains en marbre avec baignoire ou douche et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD, minibar, coffre-fort, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Réception / Conciergerie 24/24h, centre de fitness, sauna, bar/lounge, snack bar, salon fumeurs, parking à proximité de l'hôtel.

Notre avis : Nous avons aimé le style typiquement florentin de l'établissement ainsi que son accueil chaleureux et ses services prestigieux.

Grand Hôtel Minerva 4*

À partir de : 175 €

Le Grand Hôtel Minerva est l'un des boutiques-hôtels les plus anciens de Florence. Il dispose de 102 chambres spacieuses, lumineuses et contemporaines.



- › **Situation** : Situé à 600 mètres du Palais des Congrès, soit 7 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec sèche-cheveux, produits de courtoisie, minibar, télévision, coffre-fort, air conditionné et connexion Wi-Fi gratuite.
- › **Services de l'hôtel** : Bar, restaurant et parking à proximité de l'hôtel.

Notre avis : Nous avons aimé la sobriété des chambres épurées de l'hôtel Minerva.

Hôtel Albani Firenze 4*

À partir de : 175 €

Palais du début du XX^e siècle, l'hôtel Albani Firenze est situé dans une rue calme à quelques pas de la gare Santa Maria Novella. L'hôtel dispose de 102 chambres décorées dans un esprit florentin contemporain.



- › **Situation** : Idéalement situé à 100 mètres du Palais des Congrès, soit 1 minute à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains en marbre avec sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision, minibar, coffre-fort et air conditionné.
- › **Services de l'hôtel** : Connexion Wi-Fi gratuite dans le hall de l'hôtel, restaurant à la carte, bar, espace sauna, salle de sport et cave à vin.

Notre avis : Nous avons aimé les chambres spacieuses et lumineuses de l'hôtel Albani Firenze.

Rosso 23 3* (Why The Best Hotels)

À partir de : 125 €

Décoré dans un jeu de couleurs rouge et gris, le Rosso 23 est un hôtel moderne disposant de 41 chambres lumineuses, situé sur la Place Santa Maria Novella.



- › **Situation** : Idéalement situé à 550 mètres du Palais des Congrès, soit 6 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec douche et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD, coffre-fort, minibar, et air conditionné.
- › **Services de l'hôtel** : Connexion Wi-Fi (5 Euros par jour), réception 24/24h, baby-sitting, service pressing (payant), parking à proximité de l'hôtel avec retrait et consigne du véhicule directement à l'hôtel (payant).

Notre avis : Nous avons aimé le confort et la décoration simple et raffinée des chambres de cet hôtel 3.*



Hébergement

Modes de paiement

Universo 3* (Why The Best Hotels)

À partir de : 115 €

L'hôtel Universo, au design inspiré par la culture pop des années 70, est situé sur la Place Santa Maria Novella. L'hôtel dispose de 41 chambres à la décoration colorée, dont certaines ont vue sur la place.



- › **Situation** : Idéalement situé à 450 mètres du Palais des Congrès, soit 5 minutes à pied.
- › **Équipement des chambres** : Salle de bains avec douche ou baignoire et sèche-cheveux, produits de courtoisie, télévision LCD et air conditionné.
- › **Services de l'hôtel** : Réception / Concierge 24/24h, connexion Wi-Fi payante, service de voiturier.

Notre avis : Nous avons aimé l'accueil sympathique et la qualité de l'hôtel Universo qui offre une décoration contemporaine et originale.

Modes de paiement UIA

Inscription au congrès / Soirée de gala / Excursion générale

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala et à l'excursion générale, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

- › 1. Par chèque bancaire en Euros encaissable en France, à l'ordre de l'UIA et envoyé à : UIA (25 rue du Jour - 75001 Paris - France).
- › 2. Par carte de crédit (VISA, EUROCARD/MASTERCARD) en Euros uniquement.
- › 3. Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention "sans frais pour le destinataire" en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos noms et prénoms ainsi que la mention "58^e congrès Florence".

Titulaire du compte :

Union Internationale des Avocats

Société Générale - 91 avenue des Champs Elysées - 75116 Paris - France

BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Modes de paiement DESTINATION PLUS

Hébergement / Activités accompagnants / Programmes pré et post-congrès

Une participation forfaitaire de 40 Euros de frais de dossier vous sera facturée (quel que soit le nombre de personnes).

Les inscriptions, par courrier, fax ou email, doivent nous parvenir avant le 30 septembre 2014. Elles devront être réglées uniquement en Euros.

- › 1. Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.
- › 2. Par virement bancaire SWIFT, en Euros uniquement, en précisant sur l'ordre de virement la mention "sans frais pour le destinataire" en faveur de DESTINATION PLUS et en indiquant vos noms et prénoms ainsi que la mention "58^e congrès Florence" et le numéro de dossier (indiqué sur la confirmation/facture).

Titulaire du compte :

CV VOYAGES - DESTINATION PLUS

Banque HSBC - 45 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France

SWIFT: CCFRFRPP

IBAN: FR 76 3005 6007 1307 1301 4887 625

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement avec votre confirmation/facture signée.

Après le 30 septembre 2014, toute inscription devra être réglée en Euros, par carte de crédit uniquement (VISA ou MASTERCARD). Les virements ou règlements sur place ne seront plus acceptés.

Les réservations seront traitées par ordre chronologique de réception.

Une confirmation/facture incluant toutes les prestations demandées et un numéro de dossier vous seront envoyés par email ou par fax. Si vous ne le recevez pas sous 48h veuillez nous contacter dans les plus brefs délais.

Votre réservation ne sera validée qu'à réception de la confirmation/facture signée et du règlement.

Sans réponse des participants sous 7 jours, les réservations seront automatiquement annulées.

Conditions d'annulation

Annulation d'une inscription au congrès / de la soirée de gala / de l'excursion générale

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) avant le 30 septembre 2014. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date. Afin d'éviter tout problème de remboursement, nous conseillons vivement aux personnes ayant besoin d'un visa de procéder à leur demande de visa le plus tôt possible. Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 Euros seront facturés.

Annulation et modification de l'hébergement / des activités accompagnants / des programmes pré et post-congrès

En cas d'annulation, les frais de dossier de 40 Euros ne sont pas remboursables.

1 > HÉBERGEMENT

Les chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente groupe particulières (voir ci-dessous).

En cas de non présentation (no-show), conditions valables pour tous les hôtels : 100 % de frais d'annulation.

Hôtels	Délai d'annulation	Frais d'annulation de la totalité de votre séjour	Frais de modification de votre séjour
Grand Hôtel Baglioni Cerretani MGallery L'Orologio Santa Maria Novella Grand Hôtel Minerva Hôtel Albani Firenze Rosso 23 Universo	De l'inscription au 25 juillet 2014	40 e	40 e
	Du 26 juillet au 29 août 2014	25 %	40 e
	Du 30 août au 26 septembre 2014	50 %	40 e
	Du 27 septembre au 16 octobre 2014	70 %	1 nuit
	À partir du 17 octobre 2014	100 %	100 %
Four Seasons	De l'inscription au 16 juillet 2014	40 e	40 e
	Du 17 Juillet au 30 août 2014	50 %	40 e
	Du 31 août au 16 septembre 2014	70 %	1 nuit
	A partir du 17 septembre 2014	100 %	100 %

2 > ACTIVITÉS ACCOMPAGNANTS

Jusqu'à 15 jours avant la date du congrès : pas de frais d'annulation. Après cette date : 100 % de frais.

3 > PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS

Les conditions d'annulation pour les participants entraînent les frais suivants :

- > De l'inscription à 60 jours avant le départ du circuit : 30 % de frais (remboursé si le circuit est annulé).
- > De 59 à 45 jours avant le départ du circuit : 50% de frais (remboursé si le circuit est annulé).
- > De 44 à 8 jours avant le départ du circuit : 75% de frais.
- > De 7 jours au jour du départ du circuit : 100% de frais.
- > Interruption de séjour ou no-show : pas de remboursement.

DESTINATION PLUS se réserve le droit d'annuler les programmes pré et post-congrès, à la date du 12 septembre 2014, dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint. Le montant du pré / post-congrès vous serait alors remboursé (sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins).

Les remboursements seront effectués après le congrès.

4 > ASSURANCE ASSISTANCE / RAPATRIEMENT (PAR VOS SOINS)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux. De même, pour toute inscription à un programme pré ou post-congrès, la souscription à une assurance assistance/rapatriment est obligatoire (par vos soins).

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge). L'UIA et DESTINATION PLUS se dégagent de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.



Conditions générales

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement au Palazzo dei Congressi de Florence, pour la remise des documents concernant le congrès.

Toute inscription faite après le 30 septembre 2014 devra être réglée par carte de crédit uniquement (les virements bancaires ne seront plus acceptés après cette date). L'UIA et DESTINATION PLUS se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni DESTINATION PLUS, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par DESTINATION PLUS avant et après le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre DESTINATION PLUS et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Formalités

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement de l'UIA.

Cas de force majeure

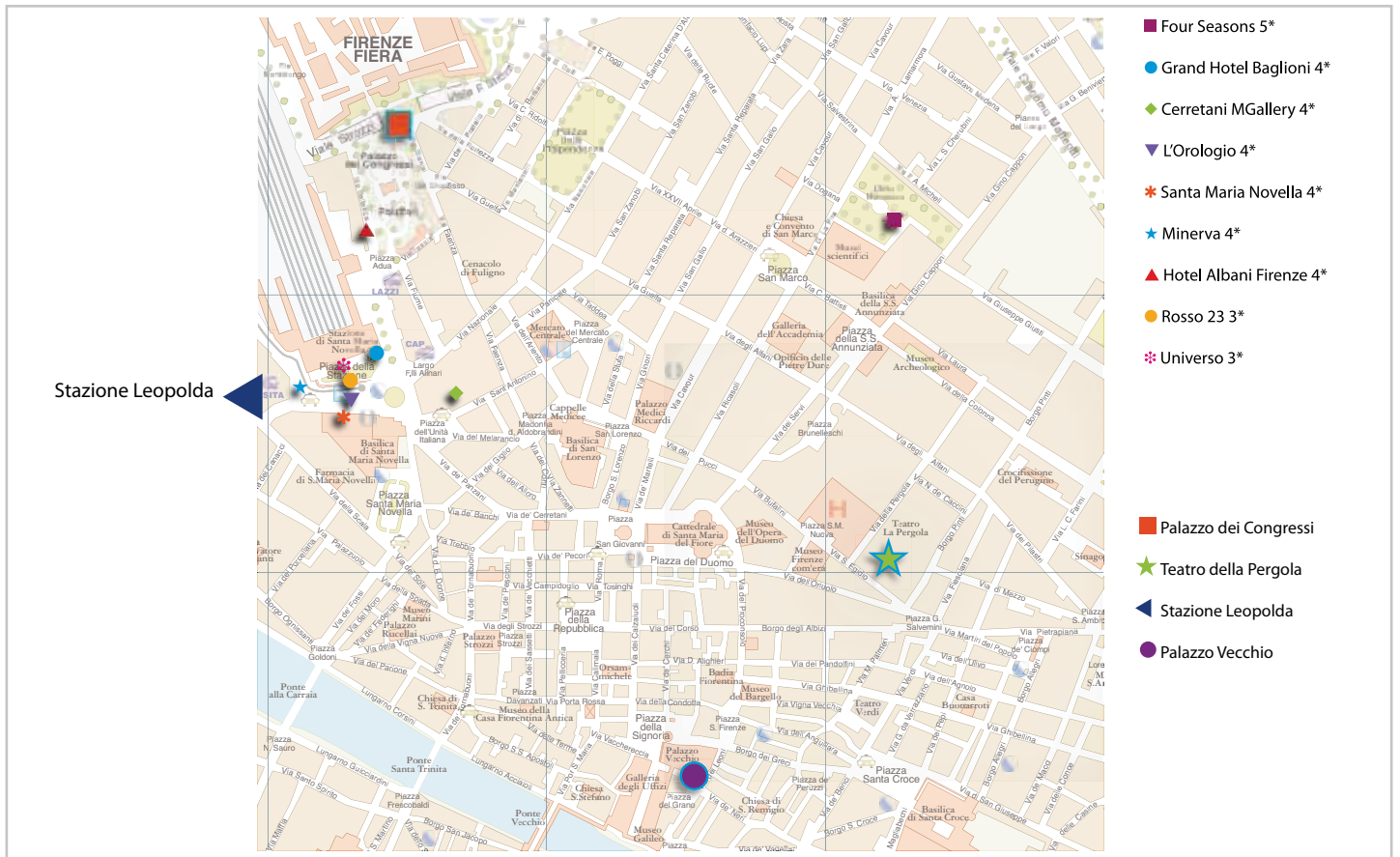
On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités. Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au congrès pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

Credits photos : Couverture : ©Shutterstock ■ Pages3-6-8 : ©Shutterstock ■ Page13 : ©Ilona Majes ■ Page15 : ©Shutterstock ■ Page16 : ©Fotolia ■ Page33 : ©Leoks - ©Shutterstock ■ Pages34-35 : ©Baloncici - ©Shutterstock - ©Denezhikina - ©Dolyuk - ©Conde - ©Axel Tauzin - ©Kruz - ©Mikadun ■ Pages36-37 : ©Shutterstock - ©Sigave - ©Luis Cagaio ■ Pages38-39 : ©Four Seasons - ©Hôtel Baglioni - ©Ceretani MGallery - ©L'Orologio - ©Santa Maria Novella - ©Hôtel Minerva - ©Albani Firenze - ©Hôtel Rosso 23 - ©Hôtel Universo ■

Plan de Florence





MERCREDI 29 OCTOBRE 2014

9h00 - 17h00 Enregistrement des participants
 14h00 - 16h00 Assemblée générale - Palazzo dei Congressi
 18h00 - 21h30 - Cérémonie d'ouverture et Cocktail de bienvenue - Teatro della Pergola

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

JEUDI 30 OCTOBRE 2014

Auditorium	Thème Principal : Protection de la créativité : droit de l'art, de la mode et du design	Déjeuner	Sénat International des Barreaux	20h00 - Soirée informelle Stazione Leopolda
Sala verde	Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit du Travail / Droit des Transports / Droit Pénal		Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit du Travail / Droit des Transports / Droit Pénal	
Sala 202			Droit Bancaire / Services Financiers	
Sala 203			Investissements Étrangers	
Onice			Droit International Privé	
Sala 4			Monde des Affaires et Droits de l'Homme	
Sala 5			Droit Fiscal	
Sala 9			Droit des Sports	

VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

Auditorium	Droit de la Mode / Droit de l'Art / Propriété Intellectuelle	Déjeuner	Droit de la Mode / Droit de l'Art / Propriété Intellectuelle	20h30 - Soirée libre
Sala verde	Avenir de l'Avocat		Droit et Pratique du Contentieux	
Sala 202	Vente Internationale de Marchandises		Droit de la Famille	
Sala 203	Droit Immobilier		Forum des Firmes	
Onice	Arbitrage International		Défense de la Défense / Droits de l'Homme	
Sala 4	UIA - ABA		Droit Pénal	
Sala 5	Droit de la Faillite		Droit de la Concurrence	
Sala 101	Droit Médical / Droit des Assurances		Médiation et Prévention des Conflits	
Sala 104	Speed dating des cabinets d'avocats		Jeunes Avocats	

SAMEDI 1^{ER} NOVEMBRE 2014

Auditorium	Informatique et Télécommunications / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / Propriété Intellectuelle / Droit de l'Union Européenne	Déjeuner	Informatique et Télécommunications / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / Propriété Intellectuelle / Droit de l'Union Européenne	20h30 - Dîner de gala Palazzo Vecchio
Sala verde	Fusions et Acquisitions / Droits des Sociétés			
Sala 202	Organisation Internationale du Patrimoine		Droit de la Presse et des Médias	
Sala 203	Défense Pénale Internationale		Droit Administratif	
Onice	Droit des Contrats / Droit de la Concurrence		Droit de l'Immigration et Nationalité / Droit Fiscal	
Sala 4	Droit de l'Immigration et Nationalité		Négociation Internationale dans la Pratique des Avocats	
Sala 5	Droit de la Responsabilité / Droit des Biotechnologies		Organisation des Cabinets d'Avocats	
Sala 6	Retraite et Prévoyance			
Sala 9	Droit du Travail			



This is an age of unlimited information.
This is quickly uncovering what's relevant.
This is finding the answers you need.

This is Lexis Advance.[®]

Draw relevant insight quickly and easily from the deepest,
most comprehensive content set available.

Learn more about your essential research solution—
➤ thisisreallaw.com/lexisadvance

